





**HISTOIRE  
FAMILIALE DES  
BARRABE**

PAR LE FILS D'UNE BARRABE

OCTOBRE 1967

JOSEPH HAMON







L'origine des familles actuelles, de sang et de nom bien français, est la même pour la plupart d'entre elles ; presque toutes viennent de la charrue.

Les Barrabé, d'authentique souche bas-normande, n'ont pas échappé à la règle. Aussi loin que l'on peut remonter dans leur passé, on constate qu'ils furent des paysans adonnés aux travaux des champs. Mais ils ne furent pas que cela. La terre, à elle seule, a rarement permis à ses fidèles, dans un pays de bocage et de petites cultures comme le Passais, de s'élever au-dessus du commun. En bons normands, amoureux de l'ordre et du droit écrit, ils ajoutèrent, dès qu'ils le purent, à leur métier d'agriculteurs, l'exercice d'une

modeste profession de judicature. Par ailleurs, la Coutume de Normandie, en n'admettant que leurs fils au partage de leurs biens immobiliers, et en limitant la vocation héréditaire de leurs filles à une « légitime », évita l'émiettement de leurs fortunes territoriales, base indispensable de la notoriété dans l'Ancienne France.

Il est peu de familles pour lesquelles il soit aussi facile que pour les Barrabé de connaître la région qui leur servit de berceau. Alors que le vocable de Hamon, par exemple, se retrouve à la base de noms de lieux situés dans le Calvados, la Sarthe, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, la Loire-Atlantique et peut-être en Meurthe-et-Moselle, il n'est mention, sur la carte la plus détaillée qui soit, de noms de lieux habités gardant par leur appellation le souvenir de lointains Barrabé que dans le Passais, petit pays bas-normand voisin du Maine, et exclusivement même que dans trois de ses paroisses, Saint-Fraimbault-sur-Pisse, Saint-Mars-d'Egrenne et la Conception-en-Passais, aujourd'hui Passais-la-Conception. Dans chacune d'elles, il y avait, et il y a encore, une Barraberie. Il est probable qu'il y en eut une quatrième au Moyen-Age, à Mantilly, puisqu'un ruisseau, nommé le Pont-Barrabé, y prend sa source et vient se jeter dans l'Egrenne, au

pont d'Egrenne, après avoir parcouru une douzaine de kilomètres et fait tourner quatre moulins dans le passé, un seul aujourd'hui.

Si la Barraberie de Passais ne date que de la fin du xve siècle, les deux Barraberries de Saint-Fraimbault et de Saint-Mars sont beaucoup plus anciennes ; elles remontent aux Xième ou XIIème siècles, la grande époque du défrichement dans l'Ouest. Elles furent créées par la féodalité, faiseuse d'ordre, à charge de rente foncière et de cens ; les hommes libres, qui en reçurent le domaine utile, le domaine éminent restant au seigneur, en furent maîtres au point de pouvoir leur donner leurs noms et d'en transmettre la jouissance à leurs descendants.

Les premières demeures qu'ils y édifièrent furent évidemment des huttes de torchis recouvertes de branchages, assez vite remplacées sur un sol granitique et argileux par des maisons de pierre aux toits de tuiles. La Barraberie de Saint-Fraimbault garde à l'heure actuelle d'intéressantes constructions, antérieures à la guerre de Cent-Ans. Portes, fenêtres, cheminées, margelles de puits y sont de pierres taillées, souvent ornées de sculptures.

La première mention du nom de Barrabé dans un document d'archives, à ma

connaissance, date du XIV<sup>ème</sup> siècle ; on la trouve dans l'enquête à laquelle la comtesse d'Alençon, vicomtesse de Domfront, tutrice de ses enfants mineurs, fit procéder en 1346 à l'effet de vérifier le bien-fondé des droits d'usage que de nombreux habitants prétendaient avoir sur les restes de la forêt du Passais. L'un de ces usagers, habitant Mantilly, était Robert Barrabé dit Lemaistre. La deuxième mention est de 1473 ; le 7 mars, Jean Ponthaud et Jehan Barrabé, tabellions en la vicomté de Domfront, donnèrent acte de la donation faite par Louis XI à Guillaume de la Tullaye, archer de ses ordonnances, de cent acres de terre à prendre sur la forêt, près de la paroisse de Mantilly.

Après la fin de l'occupation anglaise en Normandie, c'est-à-dire après 1450, mais avant 1500, un Barrabé vraisemblablement originaire d'une des Barraberies du Passais, reçut du duc d'Alençon, ou du roi de France pendant la confiscation du duché, une portion de bois à défricher. Il se prénomma Nicole. Les officiers des forêts de la vicomté de Domfront lui baillèrent 17 acres (de 14 à 15 hectares) sur ce qui était déjà ou devait être la paroisse de la Conception-en-Passais, créée en septembre 1475 par Louis XI, au cours de son pèlerinage à

Notre-Daine-de-Liesse, après la signature du traité de Picquigny. Ils lui imposèrent pour toutes charges de livrer chaque année, à perpétuité, à titre de rente foncière, au siège de la vicomté et au terme de Toussaint, quelques boisseaux d'avoine et des volailles, dont le nombre n'est pas connu, car ces livraisons furent converties par la suite en un paiement annuel de deux sols par acre, redevance qui alla en s'amenuisant avec les dépréciations monétaires.

L'engagement souscrit par Nicole Barrabé fut tenu jusqu'à la Révolution. Après la nuit du 4 Août et ses conséquences ultimes en 1793, Me Alexandre-Pierre Barrabé s'en trouva déchargé sans rachat, comme si les 34 sols de rente foncière dûs par lui n'étaient que la survivance d'un acte de despotisme féodal.

Sur le nom même de Barrabé, il me paraît plausible de penser qu'il vient de « Barnabé », par la suppression de l'n faisant légèrement heurt après l'r et son remplacement par le doublement de la consonne précédente. S'il en est ainsi, le parrainage de saint Barnabé ne manque pas de piquant. Un des soixante-dix premiers disciples des apôtres se nommait Josés : son éloquence persuasive lui valut le surnom de Barnabé, dont la signification en hébreu était, assure le

Larousse, fils de l'Inspiration ou du Prophète.

Sur les hommes qui portèrent au Moyen-Age le nom de Barrabé dans les paroisses de Saint-Fraimbault-sur-Pisse et de Saint-Mars-d'Egrenne on ne sait rien, en dehors du fait qu'ils furent les créateurs de leurs hameaux. Sur celui qui fonda la Barraberie de Passais on est renseigné quelque peu par le Terrier, rédigé au XVIIème siècle et conservé à la bibliothèque municipale de Domfront ; on connaît son nom, son prénom, la nature de ses obligations envers le domaine seigneurial, non leur quantum, et rien de plus. Nuit totale sur la première génération descendant de ce défricheur. Si j'en crois un ami généalogiste, M. Durand de Saint-Front, qui a consulté des aveux de 1618 à la Bibliothèque Nationale et des actes du tabellionage de Barenton aux Archives départementales de Saint-Lô, avant leur destruction par les bombardements de 1944, il aurait eu un petit-fils nommé Michel, né à la Barraberie, qui se serait marié en 1530, à Saint-Cyr-du-Bailleul commune de la Manche actuelle, à Jeanne Cousin, fille du sieur du Bourg. De ce ménage seraient nés deux fils, Jehan, sieur de la Barraberie en la Conception, et Henri, sieur de la Ramée, en Saint-Cyr, celui-ci auteur d'une branche éteinte à la

fin du xvzre siècle ; Jehan aurait eu pour fils Nicolas, sieur de la Barraberie vers 1560. Avec ce dernier, on quitte le domaine de la conjecture pour entrer dans la certitude de l'histoire familiale. Les registres paroissiaux de la Conception, conservés à la mairie de Passais, ne donnent pas les actes de baptêmes des enfants de Nicolas et de sa femme, née Louvel, puisque le plus ancien ne remonte qu'à 1615, mais on y trouve mention de leurs mariages, des naissances survenues à leurs foyers et de leurs sépultures.



**ME JEHAN BARRABE**  
**GREFFIER EN LES VICOMTES DE DOMFRONT**  
**ET PASSAIS**  
**VERS 1590-1632**



Jehan Barrabé, naquit à la fin du XVIème siècle, dans une famille restée ferme dans la foi catholique, en un temps où les conversions au protestantisme furent assez nombreuses parmi les paysans d'Athis, Tinchebray et Lonlay-l'Abbaye, témoin le célèbre pendu de Domfront. Son père ne fut ni huguenot, ni ligueur, à l'exemple de ses nobles voisins, les Achard de Saint-Auvieu et du Pas-de-la-Vente, bons catholiques eux-aussi, qui n'en guerroyèrent pas moins dans l'armée du roi légitime, Henri IV, en escomptant sa conversion.

Dès son enfance, Jehan fut habitué à se signer en passant devant la Croix Verte, élevée au carrefour des deux chemins limitant au sud les terres paternelles, et lorsqu'il se rendait au bourg, il ne pouvait

manquer de s'arrêter au petit oratoire, récemment édifié par le seigneur du Pas-de-la Vente au croisement de l'allée de son château vers son moulin et son étang avec la route de Passais à Mantilly, en un point jouté de trois côtés par les champs de la Barraberie.

Il se maria vers 1616, à en juger par l'acte de baptême de son premier enfant connu, avec Françoise de Meslay, fille du sieur des Planchettes et nièce des sieurs de Vauchaton et de la Motte, en Saint-Fraimbault. De ce mariage naquirent huit enfants, quatre fils et quatre filles, entre 1617 et 1631. Trois des fils moururent en bas âge ; un seul, François, subsista pour continuer la lignée.

Jehan Barrabé habita constamment le village créé par ses ancêtres ; il en fit valoir la terre et devint greffier en les vicomtés de Domfront et Passais du tribunal qui venait siéger à Passais, quand besoin en était. Ne manquant ni d'aisance ni de goût, il bâtit en 1624 à la Barraberie la maison que j'ai abattue en 1937, parce que, sortie depuis plus d'un siècle du patrimoine familial, elle était devenue l'habitation d'un fermier et avait grandement souffert du manque d'entretien. Je lui ai donné une nouvelle vie par le remploi de ses matériaux, pierres sculptées, poutres et soliveaux,

dans une maison bâtie pour mes enfants, le docteur et madame Henry Hamon, qui l'ont appelée Loyauté en souvenir du fief du VXème siècle, sur lequel le sire de la Pallu aurait dû ériger un manoir et ne le fit point.

La construction de Me Jehan Barrabé était importante ; elle comprenait au rez-de-chaussée une grande salle, en surélévation par rapport à la cave, assez vaste pour y loger de ces énormes tonneaux de 1.400 litres, destinés à recevoir du poiré, importante spécialité du pays ; un escalier de bois en vis, logé dans une tour carrée sise à l'arrière et au nord, donnait accès à deux chambres à feu, dont les cheminées de granit avaient leurs pieds-droits et leurs corbelets, élégamment sculptés ; l'une de ces chambres était éclairée par une fenêtre avec linteau en anse de panier et deux petits sièges de pierre dans son large ébrasement intérieur ; un grenier régnait sur le tout. En chrétien tenant à affirmer publiquement sa foi, le constructeur avait fait graver une large croix sur la porte d'entrée ; son petit-fils, Pierre, devait placer sur la façade orientée au midi, un cadran solaire en pierre de Caen, dont l'original a été brisé et les morceaux perdus. Mon cousin, lointain par le sang, proche par le coeur, Robert Barrabé, qui devint après la

première guerre mondiale titulaire d'un greffe, à l'exemple de notre ancêtre commun du XVIIème siècle, mais d'une autre importance que celui de Passais, le greffe de la Cour d'Appel de Rouen, en avait fait faire une copie qu'il avait emportée à sa propriété de la Vieux-Rue ; elle y a été volée par les Allemands en 1940.

Cette maison, qu'aucune construction roturière de l'époque n'égalait à Passais en importance et en valeur architecturale, convenait à l'ami du personnage le plus important de la paroisse, messire Julien Achard, châtelain du Pas-de-la-Vente et descendant du gouverneur de Domfront sous Guillaume le Conquérant. Jehan et Julien, nés l'un et l'autre vers 1590, avaient été camarades d'enfance. Des relations suivies continuèrent entre eux après leurs mariages. Jehan Barrabé donna pour parrain à son fils premier-né, Julien Achard en 1617, et pour marraine à la première de ses filles, en 1622, la femme de Julien, née Anne de Vambais, qui avait eu pour mère une Cossé-Brissac. De son côté, Julien Achard, quand il acheta la seigneurie de Carolles en 1625, tint à ce que Jehan Barrabé fut un des deux témoins de l'acte rédigé par M. Etienne Le Royer, tabellion royal, propriétaire de Bellefontaine, né lui aussi

vers 1590 ; et, quand six ans plus tard il revendit cette seigneurie pour acheter de son cousin, Alexandre Achard, qui n'avait que des filles, le fief de Bonvouloir et Loyauté, ce fut encore en présence de son ami, le greffier de la vicomté, qu'il signa l'acte d'acquisition.

Me Jehan Barrabé était ce jour-là, 13 décembre 1631, bien près de sa fin ; il mourut le 24 mai suivant, âgé seulement de 42 ans environ ; contrairement à l'usage d'alors, il ne fut point inhumé dans l'église le lendemain de son décès, mais le surlendemain pour permettre au prêtre, titulaire de l'officialité de Domfront, de venir présider la cérémonie funèbre.

Avec son fils François, qui n'était que dans sa douzième année, il laissait un frère, Michel, marié à Claudine Le Deuré, soeur du chanoine d'Orléans, donataire d'une chapelle de notre église. De ce frère devait naître Pierre Barrabé, qui habita le Grand-Village et fut huissier royal avant son fils, François. Ce dernier eut lui-même un fils, Michel, notaire à Vaucé, dont la descendance a compté au XVIIIème siècle un avocat à Landivy, marié à une Le Marchant, de la famille des fermiers généraux des comtes de Tessé, et au XIXème siècle l'épouse d'un riche propriétaire de Mayenne, Trippier de la Grange, ainsi qu'un officier sorti de

Polytechnique, devenu général après 1870, qui a donné son nom à une place de Gorrion, sa ville natale : « place Général Barrabé ».

**ME FRANÇOIS BARRABE**  
**HUISSIER ROYAL AUDIENCIER**  
**1620-1695**



Dès qu'il eut atteint sa 20ème année, François Barrabé se fiança à une orpheline, de trois ans plus âgée que lui et d'un rang social plus élevé que le sien, mais d'une fortune moindre; n'ayant que des soeurs, il avait hérité de tous les immeubles familiaux.

Jeanne Maillard, ainsi se nommait sa fiancée, était issue de Siméon Maillard, écuyer, sieur de Loraille - un charmant manoir de Saint-Roch, aujourd'hui possédé par les Montembault, parents des Châtellier - Son père, dont le blason portait : de sable à trois maillets d'argent, deux et un, était allé chercher femme dans le Bas-Maine, au manoir de la Bénestière, en Saint-Denis-de-Gastines. La Bénestière, aujourd'hui simple ferme, est un hameau voisin de la Lande, alors demeure de la famille Hamon. Siméon

Maillard y avait épousé Renée de Mégaudais, fille d'un cadet de famille noble, dont un cousin d'une branche aînée devait donner naissance après deux générations, à Marie-Anne de Mégaudais, comtesse de Froullay et châtelaine de Montflaux en Saint-Denis-de-Gastines. Des fils de cette très noble dame, l'un fut évêque du Mans, un autre chevalier de Malte, ambassadeur de son ordre souverain auprès de Louis XV et un troisième ambassadeur de France à Venise. Ce dernier eut un fille, devenue par son mariage marquise de Créqui, qui tint à Paris dans la seconde moitié du XVIIIème siècle un salon où défilèrent nombre d'illustrations littéraires de l'époque et où l'ordre social fut sapé avec entrain, dans l'admiration des oeuvres de Jean-Jacques.

La marquise, à la fois férue de sa noblesse et des idées égalitaires, était parente au 15e degré, si ma généalogie est exacte, de son contemporain Alexandre-Pierre Barrabé, de qui descendent mes cousins Barrabé, proches ou lointains, et moi-même par ma mère. Elle en eut fait bien peu de cas s'il ne s'était présenté à elle en se disant descendant lui aussi des Mégaudais.

Le contrat de mariage entre François Barrabé et Jeanne Maillard fut rédigé le

19 août 1640 par les tabellions de la vicomté de Domfront Le Débotté et Le Rées, en présence d'une brillante assistance.

« Entre noble François Barrabé (noble de sentiments, bien sûr, mais sans titre) sieur de la Barraberie, fils et seul héritier de noble Jehan Barrabé (même remarque) et de Françoise de Meslay, et Jeanne Maillard, fille des feus Siméon Maillard, écuyer, sieur de Loraille et demoiselle Renée de Mégaudais », furent arrêtées leurs conventions de mariage. François Maillard, écuyer, sieur de Loraille, frère aîné de Jeanne s'obligea à lui payer, pour la part qu'elle pouvait prétendre en la succession de ses père et mère, la somme de 3.000 livres, payables par annuités de 500 livres, et à lui donner en outre 100 livres pour ses habits de noce, qui purent être somptueux avec une telle somme.

Signèrent au contrat, avec les futurs époux et François Maillard, « noble Brice Couppel, écuyer, sieur de Saint-Laurent, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en la ville de Domfront, noble André Ponthault, écuyer, sieur de la Couturerie, conseiller du Roy, élu en l'élection de Domfront, noble Siméon Dupin, écuyer, prêtre, noble Guillaume Pottier, sieur de la Denaie, noble Siméon Couppel, conseiller du Roy, procureur en

l'élection de Domfront, Jacques Dupont, sieur de la Pesnière, noble André Maillard, sieur de la Bouette, conseiller du Roy, élu en l'élection de Domfront et noble Siméon Maillard ». Il ne manque à cette énumération que Jean Maillard, sieur de la Varie, un village de Saint-Denis-de-Gastines et Françoise de Mégaudais, sa femme, oncle et tante de la fiancée.

Du mariage qui eut lieu à Passais dix jours plus tard, naquirent six enfants, dont un seul garçon, Pierre, qui assura la continuité du nom. Au cours de son existence, François Barrabé fut huissier royal audiencier au siège de Passais. Ses relations avec la famille Achard furent empreintes de cordialité, comme l'avaient été celles de ses parents. Il représenta Alexandre Achard, un des fils de Julien, aux plaids de 1666 à Passais, et sa femme fut deux fois marraine avec des Achard de Bonvouloir. Il eut d'excellents rapports avec tous les membres de sa propre famille, en particulier avec Pierre Pouchard, le mari de sa sœur Jeanne. De ce ménage devaient naître :

- 1) Jean Pouchard, qui fut curé de la Conception de 1704 à 1719;
- 2) Julien Pouchard, qui vécut à Paris, s'y maria, fut membre de l'Académie des Inscriptions et Médailles, collaborateur du Journal des Savants, auteur d'une Histoire

Universelle de la création du Monde à la mort de Cléopâtre et dont l'éloge fut prononcé, après son décès survenu en 1705, par l'abbé Tallement, cousin de Tallement des Réaux,

3) une fille qui entra par son mariage dans la famille Ferré des Ferris, laquelle compta au XVIIème siècle un notaire à Passais, au XVIIIème un élu en l'Election de Domfront et au XIXème un maire du Teilleul, député de la Manche à l'Assemblée Nationale de 1848.

François Barrabé mourut, âgé de 75 ans, en 1695 et s'en fut rejoindre sous le banc de famille, situé devant l'autel Saint-Mathieu, les restes de son épouse, qui y avaient été inhumés 27 ans plus tôt.



**PIERRE BARRABE**

**SIEUR DU DOMAINE  
1644-1694**



L'unique fils de François Barrabé et Jeanne Maillard, Pierre, fut baptisé le 11 octobre 1644 ; il fut le premier à se dire sieur du Domaine, le hameau tout voisin de la Barraberie, créé évidemment par un de ses ancêtres et se maria au Maine, comme son père. Il épousa à Désertines, je crois, Marie de Grangeré, d'une famille très répandue aux confins de la Basse-Normandie et du Bas-Maine. Fille unique, sa femme devait hériter de ses parents et posséder la ferme de Grangeré en l'Epinau-le-Comte. A l'opposé de sa belle-mère et de sa belle-grand-mère, elle n'eut qu'une fille, mais de nombreux fils. L'aîné, Jean, sieur de la Baillée, abréviation pour la Baillée-Barrabé, c'est-à-dire la Barraberie, se maria, mais mourut jeune, sans laisser d'enfant mâle. Le second,

Alexandre, de qui nous descendons, se qualifia comme son père de sieur du Domaine. Le troisième, François, à la mort de Jean, releva le titre de sieur de la Baillée ; il se maria à Marie Le Royer, de Mantilly - première union entre deux familles qui par la suite contractèrent plusieurs fois alliance - ; je ne lui connais pas de descendant. Le quatrième, Pierre, se dit sieur de la Barraberie, mais de celle de Saint-Fraimbault, où il posséda une petite ferme, recueillie dans l'héritage paternel. Du cinquième, Julien, je n'ai ni le nom de sa femme, ni son domicile ; mais c'est de lui certainement que naquit Julien Barrabé, sieur de la Rémonnière, marié à une Baudet ; c'est de lui vraisemblablement que descendent les Barrabé, de la Source en Passais, et ceux de Saint-Siméon, actuellement vivants, avec lesquels je pense être parent au 12e ou 13e degré. Ce Julien vécut assez impécunieux au Village Rossignol. Il existe à Flers, un descendant de lui, père de trois fils.

Le sieur du Domaine ne fut point huissier comme son père ; il mourut un an avant lui, probablement chez ses beaux-parents, car il ne fut point inhumé à Passais. Sa veuve éleva courageusement sa famille, maria garçons et fille, et « ne pouvant plus vaquer à ses affaires à cause de ses

infirmités », partagea ses immeubles entre ses fils survivants, en y ajoutant ceux de leur père. Faute du titre de partage, j'en suis réduit à supposer qu'Alexandre reçut, avec le Domaine, quelques acres de la concession faite au XVème siècle à son ancêtre Nicole, puisqu'il fit bâtir en 1720 à la Barraberie une seconde maison, encore existante. Il est certain que François eut la grande maison qui revit en Loyauté ; Pierre reçut la Barraberie de Saint-Fraimbault ; Julien eut le Petit-Village Chesnel, Alexandre et François furent tous les deux sergents royaux. Pierre fut « archer de la Connétablée et Maréchaussée de France »,... en résidence à Mantilly ; il y habita la Fourmière, où il mourut en 1717, après avoir vendu à des étrangers à la famille, les Châtellier de la Poulardièrre, sa petite ferme de l'antique Barraberie. La postérité masculine est depuis longtemps éteinte.



**MAITRE ALEXANDRE  
BARRABE**

**SIEUR DU DOMAINE  
SERGENT ROYAL  
1681-1759**



Alexandre Barrabé, fils de Pierre et de Marie de Grangeré, premier Barrabé de ce prénom, naquit le 6 août 1681. Il eut pour parrain son oncle à la mode de Bretagne, Alexandre Gahéry, qui avait été nommé Alexandre par Alexandre Achard, seigneur de Bonvouloir et Loyauté. Une tradition toujours respectée dans la branche de la famille devenue haut-normande était créée. A vingt ans, comme son grand-père, il se maria ; sa femme née Marie Couppeil lui donna un fils qui ne vécut pas et deux filles, Marie et Catherine. Devenu veuf après cinq ans de ménage, il se remaria en 1708 à une jeune fille de la nombreuse famille des Baudet, qui le rendit propriétaire d'une petite ferme à la Baufetière. Ils eurent dix enfants dont sept moururent en bas-âge. J'attribue en

partie cette mortalité à l'insalubrité de la maison du Domaine, basse d'étage, peu éclairée, au sol de terre battue, que la famille habita jusqu'à la construction en 1720 de la petite maison de la Barraberie, toujours debout et en bon état d'entretien. Il resta à Alexandre Barrabé quatre filles, deux du premier lit, deux du second, qui se marièrent à des propriétaires cultivateurs de Passais sans grande notoriété, et un seul fils, venu au monde l'avant-dernier des treize enfants de son père ; il reçut au baptême les prénoms d'Alexandre-Pierre.

Le sieur du Domaine, dont la terre avait été précédemment, et à une époque que j'ignore, partagée avec la famille Ramard, ne me paraît pas avoir manqué de fonds. Par différents actes notariés, j'ai appris qu'il racheta la terre de Grangeré à son frère François, qu'il fit deux autres acquisitions territoriales, l'une d'Abraham Le Royer, sieur de Bellefontaine, l'autre d'un héritier de la comtesse de Quincé, qu'il réunit ces petites exploitations et constitua ainsi le « Saut-à-la-Martre », venu en héritage jusqu'à ma cousine germaine, Anne Aubry, née Hédou, qui l'a vendue récemment. Une reconnaissance de dette souscrite par sa sœur Julienne, mariée à Michel Barré, sieur de la Chevalerie, en Saint-Fraimbault, m'a

appris que ses frères et lui avaient prêté à leur soeur l'argent nécessaire pour retirer de prison son mari, incarcéré comme tant d'autres collecteurs de taille en retard dans leurs versements.

En 1737, de sergent royal, il devint contrôleur des actes notariés, on dirait aujourd'hui receveur d'enregistrement, et fut cautionné au regard de la Ferme Générale par son neveu, Michel Barrabé, procureur aux juridictions royales de Domfront. Il garda cette charge jusqu'à son décès, en y associant son fils qui lui succéda. Il mourut à 78 ans et s'en fut rejoindre la cendre de ses ancêtres sous le banc de famille, en l'église de la Conception, le 7 décembre 1759.

Avant de continuer l'histoire des générations en ligne directe, il me faut parler du frère d'Alexandre, François, troisième fils de Pierre, et spécialement de la postérité de ce François, dont plusieurs membres contribuèrent à entraîner la famille dans la voie de l'hostilité au catholicisme et à la monarchie, dès le début de la Révolution. François Barrabé, sieur de la Baillie, né le 2 janvier 1684, fut comme son frère aîné huissier royal. Il se maria en 1704 à Mantilly à une jeune fille de la famille des sieurs de Bellefontaine, Marie Le Royer ; il en eut six enfants, un fils Michel, et cinq

filles, dont j'ignore la destinée. Son existence fut courte ; marié à 20 ans lui aussi, il était mort à 35. Il avait habité la grande maison de la Barraberrie, qui lui était échue en partage avec une grande partie des champs d'alentour. Sa veuve continua d'y résider. Quant à son fils Michel, qui reçut une bonne instruction au Collège des Eudistes à Domfront, il devint procureur aux juridictions royales de cette ville, c'est-à-dire avoué, et en même temps notaire apostolique chargé de la rédaction des actes concernant les membres du clergé. Habitant Saint-Front, il y épousa Geneviève Mérille, d'une famille estimée, et en eut cinq filles : Anne, mariée à Etienne Guesdon, chirurgien à l'Erable en Mantilly, Marie Geneviève mariée à Me Thomas, sieur de la Prise, avocat à Domfront, Marie-Louise mariée à Me Féraud, sieur de Brédan, greffier des juridictions royales à Domfront, Madeleine-Michelle, religieuse bénédictine au couvent de Domfront et Jeanne, religieuse de la communauté de Barenton.

D'Anne naquit Michel Guesdon, qui fut chouan. Il rejoignit à 18 ans l'armée vendéenne à Mayenne, combattit dans ses rangs jusqu'au désastre du Mans, organisa avec M. Achard des Hautes-Noës l'insurrection catholique et royaliste dans

le canton de Passais sous le général de Frotté, échappa à tous les périls de la guerre, se fixa à Craon, dans la Mayenne, sous le Consulat, y devint notaire grâce à l'appui financier de la famille de Bodard de la Jacopièrre, dont il épousa une fille et fut anobli par Louis XVIII sous le nom de « de Guesdon ». Il est le quadrisaïeul de l'actuel sénateur de l'Orne, comte d'Andigné.

De Marie-Geneviève naquit le 27 octobre 1758 Charles-Etienne Thomas, qui fut avocat comme son père et eut un frère et plusieurs sœurs. Nourri de toutes les doctrines philosophiques du XVIIIème siècle, puisées par lui dans la bibliothèque paternelle dont il hérita, mis au courant durant ses études de droit à Caen des principes maçonniques dont il se fit le propagandiste écouté et zélé auprès de ses futurs beaux-frères et de ses cousins Barrabé, il se montra partisan actif de la Révolution, se mit dès 1789 à la tête des plus avancés des domfrontais, fut élu procureur du district en 1790, et, républicain enthousiaste de la première heure, se vit attribuer un siège à la Convention, y vota la mort de Louis XVI avec sursis, fit partie de l'assemblée des Cinq-Cents de l'An IV à l'An VI, devint sous le Consulat procureur près le tribunal civil de Domfront et prit sa retraite comme

procureur impérial. Il fut avec son ami, le sous-préfet Barbotte, un des fondateurs de la loge de Domfront en 1802. La Restauration ne l'exila que pour peu de temps. Il finit paisiblement ses jours dans sa propriété de Vaudésert à Juvigny, laissant une fortune importante et de nombreux manuscrits où il avait exhalé sa haine du catholicisme. Il ne refusa pas cependant les secours de la religion sur son lit de mort, puisqu'il eut un service à l'église. J'ai connu à Domfront sa dernière descendante adonnée aux bonnes oeuvres, en esprit de réparation.

Des trois dernières filles de Michel Barrabé, Marie-Louise mariée au greffier Férard n'eut pas d'enfants ; les deux autres furent religieuses. Madeleine-Marie, bénédictine à Domfront sous le nom de sœur Saint-Bernard, fut chassée de son couvent dès 1790 par les amis de son neveu et rendit deux ans plus tard son âme à Dieu, sans l'avoir renié. Jeanne-Marie, augustine sous le nom de Mère Ste-Félicité au monastère de Barenton, y fut attirée par une domfroniaise, Mlle de la Roque, dont la famille habitait la Raterie ; elle aussi fut chassée de son couvent par la Révolution ; elle aussi resta fidèle à ses voeux dans le monde. Elle mourut en 1810, cinq à six ans avant le retour dans leur monastère de ses sœurs survivantes.

Le frère du conventionnel ne contracta pas d'alliance ; ses soeurs épousèrent, l'une, Julien Ruault qui fut maire de Domfront sous l'Empire, l'autre, Jacques Bougiard, huissier dont la signature fut toujours accompagnée des trois points maçonniques. Bougiard et Ruault furent l'un et l'autre membres de La Parfaite Réunion, à l'Orient de Domfront, en 1802. Leur descendance m'est inconnue, en sorte que les seuls représentants de la branche François Barrabé, sont pour moi, les enfants d'un sénateur de la Ve République, d'opinion en apparence démocratique - servitude de l'élu du peuple - mais dont la manière de vivre est toute aristocratique.

Je reviens à Alexandre-Pierre, troisième du nom d'Alexandre, né à Passais le 28 décembre 1724.



**ALEXANDRE - PIERRE  
BARRABE**

**SIEUR DU DOMAINE,  
CONTROLEUR DES ACTES,  
PREMIER JUGE DE PAIX DU CANTON  
1724-1800**



Pourvu d'une instruction secondaire reçue au collège de Domfront et déjà associé par son père au contrôle des actes notariés, Alexandre entra par son mariage, à l'âge de 23 ans, dans une famille notable de Barenton, que lui fit connaître le notaire de Passais, Me Pierre Renard, sieur de la Roche. Marie-Madeleine-Elisabeth Herbert, âgée de 20 ans, était fille de feu Me Herbert, sieur de la Parentière, et de Marie Coutard ; elle n'avait qu'une soeur cadette et devait pas conséquent hériter pour moitié de la fortune de ses parents.

Le mariage eut lieu le 1er juillet 1747 en l'église de Barenton, en présence des père et mère du marié, de la mère, de la sœur et d'une tante de la mariée, ainsi que de Me Renard et des représentants

des familles barentonnaises Dary et Laumondais, dont les signatures figurent à l'acte.

Le jeune ménage s'installa dans la grande maison de la Barraberie que lui loua le procureur de Domfront Michel Barrabé ; elle devint rapidement trop petite. Quand Alexandre-Pierre réussit à s'en rendre acquéreur, il était déjà père de huit enfants vivants, six filles et deux garçons dont l'aîné avait quinze ans et le plus jeune quelques semaines. Pour loger cette nombreuse famille, qui aurait compté un fils et une fille de plus, s'ils n'étaient morts peu après leur naissance, il fut obligé de bâtir, et, par imitation sans doute de ce qu'un Achard avait fait faire au manoir du Pas-de-la-Vente, il édifia en arrière de sa demeure, face à l'ouest, une construction sans style mais confortable, comportant une salle au rez-de-chaussée et une grande chambre avec alcôves et cheminée à l'étage.

Il devait lui naître encore cinq enfants. Sur ce nombre, les trois derniers décédèrent prématurément ; d'autres plus âgés moururent aussi. Finalement il lui resta cinq filles et trois garçons sur les neuf filles et six garçons, auxquels sa femme avait donné le jour.

A la mort de son père, il fut agréé comme contrôleur des actes, en fournissant à la

Ferme Générale la caution de l'huissier de Passais, Jean-François Vivier. Il le resta jusqu'à la Révolution, qui lui racheta sa charge. A ses émoluments de contrôleur il ajouta ceux d'expert-foncier, en sorte qu'avec les revenus de sa fortune patrimoniale et de celle de sa femme, il se trouva en situation de faire des acquisitions territoriales. Son premier soin fut de reconstituer l'unité de la terre créée par son ancêtre Nicole. Il racheta une à une les parts des filles de son cousin germain Michel et échangea le Petit-Village Chesnel contre les deux champs restant encore séparés de la Barraberie, avec son cousin issu de germains, Julien Barrabé, sieur de la Rémonnière. Puis il acquit la ferme du Lude de Mme Achard des Hautes-Noës, née du Pontavice, en remployant suivant les prescriptions du régime dotal les fonds provenant de l'aliénation d'une ferme de sa femme à Barenton. Enfin il acheta la terre des Ardillets, en Passais, et fit bâtir une maison à la Baufetière pour son fermier, ainsi que le linteau de la porte d'entrée en garde le souvenir.

Après ces achats et constructions soldés, il lui resta assez d'argent pour faire instruire ses fils, Pierre-Alexandre-Antoine, Etienne-François et Alexandre-François, surtout Etienne qui dut suivre les cours de

droit à la Faculté de Caen, et Alexandre qui passa du collège de Domfront au grand séminaire du diocèse du Mans, dont dépendait le Passais quoique normand. Entre son mariage et 1739, Alexandre-Pierre Barrabé acquit dans sa paroisse une situation de premier plan. Il s'y fit assez d'amis pour être prié quinze fois par des familles non parentes d'être parrain de leurs rejetons et il peupla le pays de huit petits Alexandre. Membre assidu de l'Assemblée des notables paroissiaux, que l'on appelait « le général des habitants », il se vit confier le soin de s'entendre à Domfront, et au besoin à Rouen, avec les hommes de loi qu'il aurait à choisir pour soutenir en justice les deux procès dans lesquels la paroisse fut engagée, l'un contre M. Le Roy du Fougeroi, ancien cocher de la Dauphine, qui prétendait devoir être exempté de taille comme officier d'une maison princière, même quand son emploi n'avait plus rien d'effectif, l'autre contre le curé de Passais, qui voulait dîmer contrairement à l'usage, « sur les chanvres mâles et femelles et les sarrazins en retour ». Dans les deux cas, il prit comme avocat son parent Me Thomas de la Prise. En 1787, lors de l'organisation éphémère d'assemblées de province et de département, il fut désigné par la

Commission Intermédiaire de la Généralité d'Alençon pour représenter le tiers-état du Passais, avec Me Renard, notaire de Saint Mars, à l'assemblée de Falaise-Domfront. Leur intelligence et leur activité à tous deux sont grandement louées dans un des procès-verbaux de séances tenues à Falaise. Le zèle de notre ancêtre pour la défense des intérêts locaux lui avait fait oublier la fatigue d'un long trajet à cheval, accrue par le mauvais état des routes.

Avec les châtelains du Pas-de-la-Vente, M. Charles Achard et son fils Luc, qui venait de reprendre le nom de Bonvouloir, il entretint, à l'exemple de ses pères, des relations de bon voisinage et d'amitié ; dans une circonstance mémorable pour Passais, le couronnement et le mariage d'une rosière en 1786, il fut invité par M. et Mme de Bonvouloir à participer avec ses trois fils et un gendre, en compagnie des Achard de Leluardière et des Doynel de la Sausserie, représentants de la noblesse du pays, aux festivités et plantureux repas qu'ils donnèrent en leur manoir. Par une attention spéciale de leur part, mais sans se douter du plaisir qu'ils allaient procurer à son fils Etienne, ils prièrent ce dernier d'intervenir à la rédaction du contrat de mariage de la rosière, dotée par le duc d'Orléans, grand

maître de la Franc-Maçonnerie, à l'instigation de son ex-maîtresse, la sieur Genlis. Me Etienne ne fut pas médiocrement fier de figurer à l'acte en qualité de notaire en second et d'y apposer sa signature, où était discrètement, mais de façon voulue, ajouté aux points abrégatifs de ses deux prénoms, E.F. et un peu au-dessus, un troisième point formant avec eux le triangle maçonnique (E. .F.).

Les rapports d'Alexandre-Pierre Barrabé avec les nouveaux seigneurs de Saint-Auvicu, M. et Mme Le Provost de la Besnardais, bien que moins intimes, furent sympathiques. Mme de la Besnardais, issue de la famille des fermiers généraux des comtes de Tessé, à Tessé même en Saint-Fraimbault avait une cousine germaine mariée à un avocat de Landivy, Me Etienne Barrabé, ainsi que je l'ai déjà noté. C'était un cousin éloigné pour M. du Domaine ; il descendait à la quatrième génération de Michel Barrabé, frère de Jehan, le greffier des vicomtés de Domfront et Passais au XVIIème siècle.

Une parenté de même ordre unissait notre ancêtre aux principales familles de la Conception, les Ferré, des Ferries ; les Le Royer, de Bellefontaine ; les Ramard, du Bourg ; les Quentin, du Grand-Village. Il n'y avait qu'avec les Châtelier, de la

Poulardière qu'il n'avait aucun lien. Mon fils aîné a comblé cette lacune par son mariage.

A Domfront, ses relations avec les hommes de loi furent nombreuses ; les plus suivies, dans lesquelles se mêlaient questions d'affaires et de famille, le furent avec son neveu à la mode de Bretagne par alliance, mais son contemporain, l'avocat Thomas, sieur de la Prise, mari de Geneviève Barrabé. J'en ai trouvé la preuve dans une lettre du 30 octobre 1776, adressée à « M. du Domaine, à la Barraberie » extraite du dossier relatif à l'affaire du « Général des habitants » contre le curé Martinet et conservé à la bibliothèque du « Pays Bas Normand » ; ...« Nous raisonnerons (de la chose) la veille de la foire de la Toussaint, où je m'attends d'avoir le plaisir de vous voir, de souper avec vous et de coucher sous le même toit... Vous ne me parlez pas de vos demoiselles. Songez cependant à exécuter vos promesses et à m'accorder la grâce que je vous ai demandée à ce sujet ».

Deux filles d'Alexandre-Pierre étaient alors d'âge nubile, Anne et Jeanne-Angélique. S'agissait-il de les présenter à de jeunes domfrontais ? M. de la Prise ne pouvait songer, grâce à Dieu, à l'une d'elles pour son fils, le futur conventionnel, âgé seulement de dix huit

ans. Il ne pensait probablement qu'à leur faire connaître la vie de sa petite ville et à jouir pendant quelques jours de leur présence à son foyer.

A cette date, Alexandre-Pierre avait déjà marié deux filles; il devait marier quatre autres enfants sur les six qui lui restaient. Voici quelques détails sur chacun de ces mariages.

Le 25 janvier 1769, Françoise-Julienne avait épousé à 16 ans et 11 mois Louis-François Dufresne, de la paroisse de Genêt, dans la baie du Mont-Saint-Michel. Les parents de ce jeune homme avaient été sans doute attirés à Passais au temps où les Achard étaient seigneurs de Carolles ; ils y avaient acquis le Teil, dont ils se qualifiaient sieurs. Le mariage fut célébré en présence des proches parents des époux et avec le lieutenant en l'Election de Domfront, du Fay de Prémorel pour témoin.

Marie-Françoise-Elisabeth, aînée de la famille, s'était fiancée, cinq ans après le mariage de sa cadette, le 15 juin 1774, à Siméon-Michel Montécot, sieur de la Rouairie. Son contrat de mariage porte qu'elle devait recevoir en dot 2 400 livres d'argent, une grande armoire, un lit complet avec tour de lit, douze draps, douze serviettes, une nappe, une somme de froment et l'habit nuptial, « Suivant

son état et condition ». M. Le Royer fut le rédacteur de l'acte ; les pères et mères des fiancés le signèrent, ainsi que M. M. de la Prise et du Grand-Village, témoins de la fiancée, Châtellier et Le Roy du Fougerai, témoins du fiancé. Le mariage fut célébré le 27 juillet ; les jeunes époux s'en furent habiter le Pas-aux-Chevaux, avant de venir au Village-Bossé.

Quatre ans plus tard, le 25 février 1778, Pierre-Alexandre-Antoine Barrabé épousa Anne-Marie Le Royer, fille du sieur du Maupas et habitante de Mantilly. Le contrat de mariage, daté du 1er février, parle d'une dot assez maigre pour la fiancée ; une armoire, un lit avec tour de lit, quatre douzaines de draps, autant de serviettes, six nappes, vingt huit livres d'étain, douze ruches et l'habit nuptial, le tout estimé 500 livres ; mais il comporte trois pages de signatures, ce qui montre que le contrôleur des actes entendait faire bien les choses pour son premier fils qu'il avait pris avec lui à son bureau, et que la Barraberie dut regorger de convives au dîner de contrat. A l'acte de mariage, signèrent une trentaine de personnes, pères, mères, frères, beaux-frères et soeurs des époux, avec Mmes Guesdon, Thomas, Féraud, nées Barrabé et leurs maris, avec le notaire de Saint-Mars-d'Egrenne, futur administrateur du district

de Domfront sous la Terreur, avec le notaire de Passais, sa femme et son fils, avec diverses autres personnes dont le nom ne me dit rien, mais aussi avec le jeune Thomas, âgé de 20 ans, étudiant en droit à la Faculté de Caen, où il avait des camarades assez au courant des habitudes para-maçonniques pour lui avoir appris à faire précéder son nom, dans sa signature, de deux barres obliques et parallèles, avec trois points en lignes entre ces barres. Encore novice et légèrement ému sans doute, le jeune Thomas oublia le troisième point.

Les nouveaux époux, 21 et 17 ans, furent installés dans la petite maison de la Barraberie par leur parents, mais hébergés par eux. Le mari, qui travaillait sous l'autorité de son père au contrôle des actes et « autres droits y joints », devint personnellement « buraliste », c'est-à-dire chargé de la délivrance de divers titres de circulation et de la perception de certains droits d'Aides, mais non de la vente du tabac qui était libre. Je suppose que tous les deux avaient un bureau commun au bourg.

Entre ce mariage et le suivant, Alexandre-Pierre Barrabé eut le grand malheur de perdre son épouse, qui aurait évité par son heureuse influence bien des défaillances aux siens, si elle avait vécu,

et leur aurait donné en exemple la conduite de sa fille Anne, qui allait devenir en 1780 religieuse augustine au couvent de Barenton, sous le nom de Mère Ste Geneviève, et devait rester inébranlablement fidèle à ses vœux sous la Révolution.

En 1782, Jeanne-Angélique, que la famille Thomas avait sans doute reçue chez elle après l'invitation pressante de l'avocat domfrontais, se fiança à Me Etienne Millet, sieur de la Fougerais, notaire royal à l'Epiney-le-Comte. Le 14 novembre, quatre-vingt treize personnes se trouvèrent réunies à la Barraberie pour entendre la lecture du contrat de mariage des futurs époux et prendre part au dîner qui suivit. Deux pages de papier timbré furent nécessaires pour recevoir les signatures des invités ; en plus des parents proches et de sept prêtres, M. et Mme Le Provost de la Besnardais, oncle et tante à la mode de Bretagne, du fiancé, et M. Luc Achard de Bonvouloir, futur député de la noblesse du Cotentin aux Etats Généraux, ami de la famille de la fiancée, furent parmi les signataires du contrat et les convives du repas qui suivit. Le mariage eut lieu à l'Epiney-le-Comte, treize jours plus tard.

En 1785, ce fut à Me Etienne-François Barrabé de convoler en justes noces. Il

était depuis un an et demi installé comme notaire à Saint-Fraimbault-sur-Pisse, pour la partie normande de la paroisse, et il n'avait pas encore 22 ans. Il se maria le 15 septembre à Bénigne-Marie-Françoise Riellan, nièce de Me Nicolas Tesffainne, moine augustin de l'abbaye de Beaulieu, près du Mans, et prieur-curé de St-Fraimbault. Elle était de trois ans plus âgée que lui et orpheline ; sa mère était morte en couches ; quant à son père, Guillaume Riellan, chirurgien-major sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, il voguait au moment de sa naissance sur quelque mer lointaine, à moins qu'il ne fit escale au Cap de Bonne-Espérance, ou à Saint-Pierre, le meilleur mouillage de l'île Bourbon, ou à Port-Louis, chef-lieu de l'île de France, avant d'atteindre l'une de nos villes de l'Hindoustan.

A l'acte de mariage conservé à la mairie de Saint-Fraimbault figurent : une signature d'une écriture parfaitement nette, mais toute menue, sans majuscules et comme cachée modestement sous la dernière ligne du texte, celle de la mariée ; une signature d'allure conquérante, avec un important paraphe et les trois points en triangle dont j'ai déjà parlé à l'occasion du mariage de la rosière de Passais, celle du marié ; puis les signatures du père du marié, de son frère aîné Pierre, de son

frère Alexandre, clerc tonsuré, de ses beaux-frères, de ses soeurs moins Anne, entrée en religion et enfin les signatures du prieur-curé Tesffainne, oncle de la mariée et de son curateur général établi en justice, à la sénéchaussée de Dinan, Maître Jacques-Toussaint Langlois, procureur au bailliage de Domfront.

Le jeune ménage s'installa d'abord au hameau de la Forge perdu dans la campagne et sans habitation de quelque commodité ; il ne tarda pas à acquérir le domaine de la Tesserie, où était bâtie depuis 1761, comme l'indique le millésime sculpté dans le linteau de la porte principale, une maison de maître, longue et spacieuse, comprenant trois vastes pièces au rez-de-chaussée, cuisine, salle et bureau, avec chambres et cabinet à l'étage. Il vint l'occuper quand trois fils lui étaient déjà nés.

Après les épousailles du jeune notaire de Saint-Fraimbault, il ne restait à la Barraberie que la dernière des filles, puisqu' Anne avait déjà quitté la maison paternelle pour le couvent de Barenton et qu'Alexandre continuait, avec de déplorables camarades, tels que Volder le futur révolutionnaire de Lassay, ses études ecclésiastiques. Julienne, qui se marierait sans faste en 1792 avec le fils du procureur Langlois, y tenait le ménage de

son père. Celui-ci, à l'approche de la vieillesse pouvait se féliciter d'avoir assez bien réussi dans la vie. Il avait été l'heureux mari d'une épouse prolifique et mère de famille exemplaire; il avait établi honorablement cinq de ses enfants, accru sa fortune patrimoniale, acquis la confiance de ses concitoyens, été appelé à faire partie de la première organisation régionale sous Louis XVI. Or, né bon catholique et fidèle sujet du Roi, il en arrivait, à la veille de la Révolution, à l'affadissement de sa foi, à l'acceptation de principes subversifs de l'ordre social traditionnel et du gouvernement de l'Etat. Comment avait-il pareillement évolué et s'était-il laissé entraîner, avec ses fils, dans une voie si contraire à celle suivie par ses ancêtres.

Je ne crois pas qu'il ait acquis et possédé beaucoup de ces ouvrages où avaient été élaborées les doctrines nouvelles, destinées à détruire les anciennes croyances et les institutions du passé, et qu'il s'en soit assimilé les principes. Il me semble plutôt qu'il s'était laissé entraîner par un courant qui emportait nombre de ses contemporains et qu'il suivait aveuglément son parent Thomas de la Prise, avec qui il était intime, qu'il avait invité à toutes ses fêtes de famille, et chez qui il recevait un accueil empressé,

quand il se rendait à Domfront. Cet avocat de petite ville n'était point, loin de là un être quelconque. Il avait profité de ses humanités au point de se complaire, en son âge mûr, à la lecture - souvent dans le texte - des auteurs grecs et latins, poètes, orateurs, philosophes, historiens, dont il possédait les ouvrages. Il s'intéressait aux mathématiques et aux sciences physiques et chimiques, alors en plein développement, sans que cette préoccupation l'empêchât de s'adonner à l'étude des questions de droit. L'inventaire détaillé de sa bibliothèque, dont le texte est conservé dans un acte notarié de l'étude de Domfront, montre qu'il avait, avec quelques écrits français et étrangers du XVIème siècle, les oeuvres de nos grands classiques du XVIIème et surtout, sans qu'il en manquât aucune, celles des philosophes du XVIIIème : les Lettres Persanes et l'Esprit des Loix de Montesquieu, tout Voltaire, tout Rousseau, tout Mably, tout Raynal, la Logique de Condillac, le traité de l'Esprit d'Helvétius, l'Esquisse du Progrès de l'Esprit Humain de Condorcet, l'Encyclopédie au complet et nombre d'autres ouvrages de la même tendance exclusivement. Au point de vue religieux, la bibliothèque de Maître de la Prise était par contre d'une extrême pauvreté ; pas de livres de piété comme

dans toute maison d'ancienne bourgeoisie, une bible orthodoxe, deux bibles jansénistes, celle de Royaumont et celle de Lemaistre de Sacy, le Paradis Perdu du puritain Milton, un Poème de la Religion d'un auteur inconnu, un traité des bénéfices ecclésiastiques par Fra Paolo Sarpi, moine vénitien du début du XVIIème siècle en lutte contre le Pape Paul V et l'Histoire Ecclésiastique de l'abbé Fleury, éditée en 1691, que Rome avait mise à l'index pour son gallicanisme outrancier.

A sa mort survenue dans l'été de 1786, Maître de la Prise laissa son importante bibliothèque et son état d'esprit à son fils Charles, qui ne cessa d'y ajouter par de nouveaux achats et une adhésion de plus en plus marquée aux doctrines des philosophes. Il ne faisait que s'engager plus avant sur la voie où, dès sa vingtième année, il avait fait ses premiers pas, en accompagnant sa signature du signe de reconnaissance maçonnique. Je ne saurais dire s'il se fit initié à ce moment ou plus tard à la loge « Les Coeurs sans fard » de la capitale bas-normande. Ce dont je suis sûr, grâce à ses écrits, c'est qu'en rentrant de Caen à Domfront, il y avait apporté toutes les doctrines de la société secrète ; il escomptait pour un proche avenir la création d'une religion sans dogmes, par là susceptible de rassembler tous les

hommes dans la fraternité ; il admirait la constitution anglaise, le parlementarisme, la démocratie américaine et il entrevoyait l'avènement d'une société égalitaire, triomphe de la science et de la raison, qui substituerait au droit divin des rois les droits naturels des nations et à Louis XVI, Philippe d'Orléans, grand maître du Grand-Orient de France.

A Domfront parmi ses amis, à Passais auprès de ses jeunes cousins et de leur père, il se fit l'apôtre de ces idées et réussit à les leur faire admettre. De nombreuses brochures parues au début de 1789, avant la rédaction des cahiers de doléances qui devaient être établis dans chacune des municipalités du royaume, tel le factum célèbre où l'abbé Siéyès affirmait au Tiers-Etat qu'il devait être tout, étaient venus l'appuyer de leurs arguments. Par Tinchebray, les Barrabé avaient pu connaître les instructions données par le duc d'Orléans à ses représentants dans les bailliages où il était possessionné et par Domfront, il leur était certainement venu entre les mains « l'Avis des Bons Normands à tous les bons Français de toutes les provinces et de tous les ordres » dû à la plume de l'avocat de Rouen Thouret, qu'avaient reçu gratuitement les hommes de loi du ressort du Parlement de Normandie. Le mot

d'ordre était de profiter des embarras financiers où se débattait la Monarchie pour demander une réforme générale de l'Etat. Le syndic de Passais, Châtelier, ne se jugea pas qualifié pour se poser en législateur devant le Roi. Il proposa à son assemblée de notables un texte où étaient longuement narrées les calamités que la paroisse venait de subir et brièvement demandées trois réformes fiscales : libre circulation des denrées et principalement des eaux-de-vie d'une province à l'autre, suppression des aides et de la gabelle, remplacement des impôts existants par un impôt unique, égal sur tous les fonds.

Il faut croire qu'Alexandre-Pierre Barrabé et son fils aîné jugèrent ce texte trop insuffisant pour y donner leurs signatures ; à part la chimère de l'impôt unique il était assez raisonnable, mais non dans la ligne indiquée. Ils ne prirent donc aucune part à la rédaction du cahier de doléances de Passais, ne furent point mandatés pour se rendre à Domfront, afin d'y rédiger le cahier de bailliage et ne furent point électeurs, à Alençon, des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux. De même à Saint-Fraimbault et à Domfront, Maîtres, Etienne Barrabé et Thomas-la-Prise ne participèrent pas à l'élaboration des cahiers et ne furent en conséquence investis d'aucun mandat électoral.

Quelles impressions produisirent sur les Barrabé, père et fils, les graves événements de 89 : le serment du Jeu de Paume, la transformation des Etats-Généraux en Assemblée Constituante, la prise de la Bastille, les journées d'octobre ? La propagande, déjà parfaitement organisée, se garda bien de leur en faire connaître les dessous ; elles les leur présenta comme des manifestations spontanées du plus pur patriotisme.

Que pensèrent-ils de la conduite à Versailles et à Paris de M. de Bonvouloir, transformé malgré lui en représentant du peuple, resté fidèle à son ordre, à sa province, à la coutume de Normandie, adversaire de la mise à la disposition de la nation (admirable euphémisme !) des biens du clergé, de la suppression des ordres religieux ? Malgré l'amitié, vieille de trois siècles, entre leur famille et la famille Achard, les Barrabé n'hésitèrent pas à désapprouver ouvertement l'attitude de leur voisin.

Février 1790 amena les premières élections municipales. Pour qu'Alexandre-Pierre Barrabé, un des principaux notables de Passais, n'y ait recueilli aucune voix, il faut qu'il ait demandé avec insistance aux électeurs de ne pas voter pour lui. Je ne m'explique pas le motif qui a pu le faire agir ainsi, d'autant plus que son fils

Etienne accepta, apparemment avec satisfaction, les fonctions de maire de Saint-Fraimbault.

La situation du jeune notaire était bien assise ; sa qualité de neveu par alliance du prieur-curé n'y avait pas été étrangère. Qu'il fut populaire, en voici la preuve inscrite dans le registre des baptêmes framboldéiens (de St-Fraimbault-sur-Pisse) à la date du 25 juillet 1790. Ce jour-là, Trippier de Fresnay, châtelain de la Courtaille et colonel élu de la garde nationale de la commune, averti dès le matin de la naissance d'un quatrième fils chez Me Barrabé et de l'heure du baptême, prescrivit à ses quatre capitaines de rassembler leurs hommes en armes à la porte de l'église pour l'heure indiquée. Quand sa troupe fut au complet, il la fit entrer dans le temple du Seigneur, afin d'assister à la cérémonie religieuse. Celle-ci terminée, son rôle à lui commença. Avec la dignité qui convenait au premier garde national de Saint-Fraimbault, il posa au nouveau-né la question suivante : « Victor-Ferdinand, promittisne fidelitatem genti, legi, et régi ? » D'une seule voix, la vaillante cohorte, se substituant aux vagissements de l'enfant, répondit en parlant latin, elle aussi : « Promitto ». S'adressant ensuite à ses hommes, Trippier de Fresnay leur

demanda : « A votre avis, Victor-Ferdinand n'est-il pas digne d'être appelé notre frère et décoré de la cocarde de la Nation ? » Unanimement encore la réponse fut affirmative. Alors, fort du consentement de tous, le brave colonel attacha au petit bonnet du nouveau-né les trois couleurs nationales. Quel honneur le jeune citoyen, ainsi baptisé civiquement, n'eut pas manqué de faire à sa famille et à ses concitoyens s'il avait vécu ! Dès le 2 septembre, hélas ! il emporta sa cocarde dans la tombe.

Novembre 1790. L'auguste Assemblée Nationale, dont tous les actes tendaient à « la régénération de la France et au retour de l'âge d'or », lit-on dans les délibérations de la municipalité de Passais, venait de voter la Constitution Civile du clergé. Son but réel, quoique non avoué, était de soustraire les prêtres à l'autorité de Rome et d'en faire les ministres d'une religion nationale, assimilés aux fonctionnaires publics et rétribués par l'Etat.

A aucun des Barrabé de Passais et de St-Fraimbault, où depuis six mois, Alexandre-François, ordonné prêtre en mars, exerçait les fonctions de vicaire, ne vint la pensée que l'application de la loi pouvait soulever la moindre difficulté. Curé et vicaires de Saint-Fraimbault

prêtèrent sans hésiter le serment imposé. Les prêtres de Passais ajoutèrent aux leurs des restrictions touchant l'orthodoxie, qui rendirent ces serments nuls aux yeux des autorités. Curé et vicaires furent déclarés déchus de leurs charges et durent être remplacés par des prêtres constitutionnels. Dans une réunion à Domfront, quelques électeurs de Passais, dont le nom ne figure point au procès-verbal, choisirent pour nouveau curé, par simple désignation à haute voix, le jeune vicaire de Saint-Fraimbault. Il accepta. A ses offices, auxquels il laissa la forme traditionnelle, assistèrent tous les hommes de la petite bourgeoisie locale, avec leurs femmes, à l'exception de deux soeurs, épouses du procureur de la commune et d'un officier municipal. Par contre, les paysans s'abstinrent en grand nombre, sans faire acte d'hostilité ouverte tout d'abord contre un prêtre dont la famille avait joui dans le passé de la considération générale et qui le soutenait ouvertement.

A la fermeture des églises en janvier 1794, il annonça du haut de la chaire, en des termes si scandaleux que je me refuse à les reproduire et qui lui furent l'occasion de cuisants remords vers la fin de sa vie, qu'il entendait ne plus être que l'apôtre de la Liberté. Dans ce nouveau rôle, il

montra si peu de caractère qu'il fut fustigé d'un surnom fort grossier. Devant la réprobation paysanne, il se retira à Domfront, où il devint adjoint de l'agent municipal franc-maçon Bougiard sous le Directoire, secrétaire du premier sous-préfet, non moins franc-maçon Barbotte sous le Consulat et professeur de latin à la réouverture du collège, situation qui lui fut enlevée par la Restauration. Au Concordat, l'évêque du Mans lui avait proposé, croit-on, une cure dans son diocèse ramené aux limites de la Sarthe et de la Mayenne ; il l'aurait refusée, n'étant pas encore décidé à rentrer dans le droit chemin. Mais avec les ans et le renouveau du catholicisme, il fit par un acte réfléchi, amende honorable. En 1827, il était redevenu « prêtre, habitant Domfront ». C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte notarié où il figure comme mandataire de son neveu, Frédéric Barrabé, colon à l'île Bourbon ; il avait repris ostensiblement à cette époque l'habit ecclésiastique. Il devait vivre dix ans encore, entretenant des relations avec ses deux neveux devenus domfrontais, César et Jules Barrabé, avec leurs familles, et recevant de temps à autre la visite d'un autre neveu, médecin à Passais, mon arrière-grand-père le docteur Auguste Barrabé, qui venait le voir en compagnie de sa

femme et de ses deux fils. Il s'éteignit sans bruit, repentant de ses fautes, dans la religion catholique dont il avait appris les principes sur les genoux de son excellente mère. Il avait 70 ans.

Je reviens en arrière. Le 4 janvier 1791 eut lieu à Passais l'élection du premier juge de paix du canton. En raison de son âge, de ses connaissances en droit et des allures de patriarche que lui donnait sa postérité déjà très nombreuse, il fut élu pour deux ans, et en 1793 pour deux nouvelles années. Malgré la rigueur des temps, il sut garder une certaine indépendance dans l'exercice de sa magistrature. Ainsi, lors des premiers troubles causés dans le canton par les jeunes gens de la conscription, il refusa d'enquêter sous prétexte que des liens de parenté l'unissaient, quoique de loin, à certains émeutiers. Ainsi encore, quand Mme<sup>1</sup>P Doynel de la Sausserie, à la veille de voir les meubles de son château de Torchamp vendus au profit de la nation, bâtit un roman pour affirmer que son mari était mort depuis cinq mois, qu'il avait été tué aux Tuileries dans la journée du 10 août 1792, que par conséquent il n'était point émigré et que la tutelle devait être organisée pour sa fille mineure ; Alexandre Barrabé accepta sans vérification la déclaration qui lui était

faite dans le but évident d'empêcher une spoliation. Cependant dans d'autres affaires, les décisions qu'il eut à prendre lui firent une réputation de serviteur zélé de la République, ce qui lui amena bien des désagréments.

Les fonctions de juge de paix n'étaient point incompatibles avec le service dans la garde nationale. Notre ancêtre fut élu capitaine d'une compagnie de Passais pour un an, en juillet 1791, son fils aîné le fut d'une autre compagnie au même scrutin. Ils eurent la chance de ne pas se voir reconduits dans leur grade ; leurs successeurs sous la Terreur et pendant la Chouannerie eurent un service souvent fort pénible.

En novembre, au renouvellement des conseils généraux de communes, Pierre Barrabé fut nommé officier municipal à Passais ; il en exerça les fonctions jusqu'en 1795. A Saint-Fraimbault, son frère Etienne resta maire un an encore, puis devint procureur de la commune. Ainsi investis de charges publiques sous la Convention, les deux frères furent amenés à causer à leurs concitoyens de multiples vexations par l'application de mesures aussi anti-économiques que la loi sur le maximum, par des réquisitions de toutes sortes et des levées de soldats. Pire que cela, ils eurent à accomplir dans leurs

églises des actes sur lesquels il convient de jeter le voile de l'oubli. Les paysans, restés fidèles à la religion catholique, les eurent en exécration.

Lors du premier soulèvement de la Basse-Normandie sous Frotté, en 1795-96, ils durent avec leur père et nombre de membres des municipalités du canton de Passais aller chercher refuge à Domfront, sous la protection du bataillon de troupes de ligne qui y tint garnison. La grande maison de la Barraberie, vide d'habitants, fut pillée au cours de leur absence par une bande d'insurgés. Notre ancêtre, en partant, avait sûrement emporté certains objets auxquels il tenait. S'il ne l'avait pas fait, je ne posséderais pas aujourd'hui sa timbale d'argent, marquée de ses initiales A. B. et d'un poinçon d'Ancien Régime.

Le retour des Barrabé à Passais et Saint-Fraimbault, entre la paix de 1796 et la reprise des hostilités en 1799 ne présente qu'une particularité. A l'instigation sans doute de Thomas-la-Prise, membre des Cinq-Cents, Alexandre-Pierre Barrabé se vit attribuer un prix de la paternité pour sa centaine d'enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants.

Quand le souci de sa sécurité l'amena à retourner avec ses fils à Domfront, il n'avait plus que quelques mois à vivre. Le moment lui parut venu de faire son

testament. Par une fidélité singulière à la Coutume de Normandie, déjà abolie sur la question du partage d'une succession entre frères et soeurs, il entendit maintenir ses fils dans une situation privilégiée et prescrivit de faire neuf lots des immeubles à son décès, bien qu'il laissât seulement huit enfants vivants, le neuvième lot devant être attribué à ses seuls fils. Trois mois après la rédaction de ce testament reçu par Maître Renard, notaire à Saint-Mars, il mourut dans une maison de la place Godras, aujourd'hui place de la Liberté. Fut-il assisté à ses derniers moments par un prêtre orthodoxe ? Je suppose que sa fille Anne, chassée de son couvent en 1790 mais restée ferme dans sa foi, accourut à son chevet et n'eut pas de peine à obtenir l'accord de ses frères pour introduire auprès de lui un des nombreux prêtres qui osaient maintenant circuler dans les campagnes, mais ne pénétraient en ville qu'avec prudence. Notre aïeul fut inhumé au cimetière de Domfront ; sa tombe est depuis longtemps disparue.

Le 28 décembre 1800, 7 nivôse An IX, un dimanche - malgré les lois révolutionnaires, les habitudes du repos dominical reprenaient le dessus, même chez les personnes qui avaient été favorables à la République - la Barraberrie

vécut sa dernière journée familiale. Les quatorze enfants et beaux-enfants d'Alexandre-Pierre, six ménages et deux célibataires, se réunirent dans la maison de leurs ancêtres pour le partage des biens de leurs père et mère. Suivant la volonté du défunt, il avait été fait neuf lots de ses biens propres : la Barraberie dépecée en trois, soit 5 hectares avec la moitié ancienne de la « grande maison », autant avec la « salle » plus récente, autant avec la « maison neuve », le Domaine, la Baufetière, le Saut à la Martre, les Ardillets, le tout en Passais, Grangeray et le Meslier en l'Epinais, d'une contenance égalisée par l'attribution de champs des plus grandes fermes aux plus petites. Le tirage au sort donna à Marie-Françoise-Elisabeth, épouse de Siméon-Michel Montécot, «la maison neuve» de la Barraberie, habitée par Pierre depuis son mariage, à Françoise-Julienne épouse de Louis Dufresne le Meslier, à Jeanne-Angélique épouse de Me Millet la ferme de Grangeray, à Anne, la religieuse, obligée à vivre dans le monde le Saut-à-la-Martre, à Julienne, épouse de M. Langlois le Domaine, à Pierre les Ardillets, à Etienne « la grande maison », à Alexandre la Baufetière et aux trois frères « la salle ». Mettant alors en commun leurs lots personnels et leur lot collectif, auxquels

ils ajoutèrent la ferme du Lude, propre par remploi de leur mère, après en avoir estimé la valeur et donné en argent un 15e de cette valeur à chacune de leurs soeurs, Pierre, Etienne et Alexandre procédèrent au partage définitif. Je n'en ai pas le titre, mais je sais par des actes subséquents qu'Etienne eut les deux lots de la Barraberie, grande maison et salle, en versant un retour de lot à ses frères.

Avant de se séparer, frères et soeurs, beaux-frères et belle-soeur convinrent d'un commun accord, « par attachement fraternel », que Pierre exploitant sans bail des trois lots de la Barraberie et du Domaine, continuerait d'en jouir comme fermier jusqu'au 25 vendémiaire An XI, c'est-à-dire jusqu'en 1802, au 16 octobre, date ordinaire des sorties de ferme, suivant la coutume locale, pour lui laisser le temps de trouver une autre exploitation. A son départ, un fermier fut installé dans la grande maison et un autre au Domaine. Pendant 300 ans, la Barraberie n'avait abrité que des Barrabé ; le temps en était révolu. Seule la maison neuve resta pour une trentaine d'années la demeure de descendants directs de la famille par les femmes. La grande maison fut vendue en 1812 par Etienne, quand il eut à doter plusieurs de ses enfants, à un marchand de drap de Domfront, nommé

Caillebotte, son ami politique, qu'il avait fréquenté durant son séjour en ville au temps de la Chouannerie. Elle fut rachetée après 1825 par son fils, César, et revendue en 1847, ainsi que la maison neuve, propre de sa belle-fille Montécot, aux Ledemé-Baillée. En 1907, la Barraberie toute entière est rentrée en ma personne dans le patrimoine du fils d'une Barrabé.

**PIERRE-ALEXANDRE -  
ANTOINE BARRABE**  
27 JANVIER 1754 - FEVRIER 1825



Pierre Barrabé, marié à Anne-Marie Le Royer, comme il a été dit précédemment, eut onze enfants de 1779 à 1794. Quatre moururent en bas âge, Adélaïde, Hortense, Honoré et Clarisse. Marie-Anne naquit le 11 février 1779, Pierre-Alexandre le 17 mars 1780, Françoise-Julienne le 13 janvier 1782, Emilie le 26 juin 1784, Arsène-Agathe le 12 juillet 1789, Auguste-Julien-Michel le 2 décembre 1790 et Félicité le 20 mars 1793. L'aînée se maria au printemps de 1799. Six enfants de 18 à 7 ans restaient au foyer de Pierre Barrabé, quand il fut prévenu en 1800 d'avoir à quitter la Barraberie deux ans plus tard. A l'exemple de son frère Etienne, il entreprit de loger convenablement sa famille et construisit une maison au hameau de la Baillée-

Drault, propriété par héritage de sa femme, suivant le modèle adopté au XVIIIème siècle par les familles aisées du pays. Elle comprit au rez-de-chaussée, cuisine et salle, séparées par le couloir d'entrée avec escalier droit en échelle de meunier, à l'étage deux grandes chambres et un cabinet sous la toiture du vaste grenier à grains. La pierre qui porte dans la construction le millésime de 1588 est évidemment un remploi.

En venant habiter la Baillée-Drault en 1802 et en exploiter les terres, Pierre Barrabé se trouvait dans un état d'esprit fort trouble. La Révolution, qu'il avait servie avec désintéressement, l'avait réduit par la suppression de l'ancien contrôle, à la seule occupation d'agriculteur; elle l'avait entraîné dans le schisme ; elle l'avait obligé à assumer la charge d'officier municipal dans le pire moment de la Terreur, elle lui avait aliéné l'esprit public au point de lui faire craindre pour son existence. Et voilà que la République, à laquelle il avait tant de fois prêté serment de fidélité, était confisquée par un général victorieux, que l'ancien curé de Passais, rentré clandestinement d'exil, était remis officiellement en possession de son poste, que l'église était réouverte et le culte repris, à la satisfaction générale, plus

spécialement à celle de sa femme et de sa fille Françoise, qui parlait de se faire religieuse et qu'il ne serait pas receveur d'enregistrement à Passais, puisqu'un bureau n'y était pas prévu. Comment, devant un pareil retournement des choses, ne se serait-il pas trouvé assez désespéré ?

Il en fut marqué pour le reste de ses jours. Il devint bougon, avare. La construction de sa maison avait absorbé toutes ses disponibilités ; il s'adonna avec frénésie au travail de sa terre. Il n'accorda plus que de rares instants à la chose publique ; et ce fut à chaque fois pour contredire sa conduite passée ; on trouve sa signature sur le registre de la municipalité au bas de la décision prise pour la remise en état de l'église, pour un complément de traitement au vicaire, pour « le retour de l'auguste famille des Bourbons sur le trône de ses ancêtres ». Il accepta sans mot dire que sa fille Françoise entrât en religion ; il trouva naturel que sa soeur Anne, redevenue Mère Sainte-Geneviève au couvent de Barenton que la Restauration s'était empressée dès 1816 de rendre aux religieuses survivantes, lui cédât sa terre de la Martre, puisqu'elle avait fait voeu de pauvreté ; il se montra si exigeant avec le

fermier, son fils Pierre, et avec sa jeune belle-fille qu'il les obligea au départ.

Il avait eu le malheur de perdre sa femme en 1810. Deux ans plus tôt, il avait appris sans émotion le départ à l'armée de son fils Auguste, pour qui il n'eut jamais beaucoup de sollicitude ; il laissa ce jeune homme, rentré de sa captivité de Russie, sans secours pécuniaire de quelque importance pour ses études médicales à Paris, mais il le vit avec satisfaction épouser en 1817, une des filles de la famille Renard-Laroche assez fortunée, et s'installer comme médecin à Passais. Resté seul à la Baillée-Drault après le mariage de ses filles Arsène-Agathe et Félicité, et après la mort de sa fille Emilie en 1820, il s'y éteignit, muni des sacrements de l'Eglise, en février 1825, à 71 ans. Il fut inhumé, comme sa femme, dans le cimetière autour de l'église; leurs tombes ont disparu lors de la création du nouveau cimetière sur la route de Mantilly et de la suppression de l'ancien.

Leurs cinq enfants, à l'exclusion de la religieuse qui avait renoncé à leur succession, se partagèrent leur biens. Marie-Anne épouse de Jean Bourget, habitant Mantilly, eut la moitié de la maison de la Baillée-Drault et quelques champs ; Arsène-Agathe épouse de Julien Sallé, demeurant au Parc, à Passais, eut

l'autre moitié, Pierre-Alexandre, demeurant à Grolay, en Désertines, eut la maison du fermier ; Auguste, docteur-médecin demeurant à la Cité en Passais eut la Martre et Félicité, épouse de Michel Rivière, demeurant aux Granges en Mantilly, eut les Ardillets qu'elle ne tarda pas à vendre. Le tout ne faisait qu'une fortune modeste, environ 50 hectares, dont 10 de landes et de taillis.

Je suis assez peu renseigné sur Mme Bourget, j'ignore tout de sa descendance. De Mme Rivière, je sais qu'elle n'eut qu'un fils et pas de petits-enfants. Quant à Mme Sallé, elle quitta Passais pour Saint-Christophe-du-Luat, près d'Evron, dans la Mayenne ; sa fille Zélie, mariée à Pierre Oger, eut elle-même deux filles, dont l'une fut libraire à Evron.

Je suis plus renseigné sur le frère aîné de ces dames, Pierre-Alexandre, et sur sa descendance. Je le suis parfaitement sur le cadet, Auguste-Julien-Michel, mon arrière-grand-père.

Pierre se maria jeune, comme quantité de ses contemporains au début du XIXème siècle, afin d'éviter la conscription. Il épousa Marie Quentin, d'une famille de Désertines, qui comptait parmi les notables de cette commune et était propriétaire au hameau de Grolay. Il en eut cinq garçons et une fille. L'aîné de ses

enfants se fit prêtre, fut pendant 30 ans curé de Vieuvy et y mourut en 1882. J'ai dit précédemment que Pierre quitta Passais en assez mauvais termes avec son père ; leurs opinions religieuses et politiques ne s'accordaient pas. Il fut maire de Désertines sous la Restauration, mais démissionna en 1830 et mourut quatre ans plus tard. Ses fils, Martial et Pascal, se partagèrent la terre de Grolay ; ils eurent au moins deux fils dont l'un continua la descendance Barrabé et eut une fille religieuse à Barenton, troisième de sa famille. Elle est morte en 1917. Mon cousin germain, Joseph Barrabé, qui fut affecté comme secrétaire à la préfecture de Laval en 1919, en attendant sa démobilisation, eut la surprise d'y trouver un cousin, originaire de Désertines. Moi-même, il y a peu d'années, j'ai rencontré chez le maire de Saint-Siméon, entrepreneur de battages, un jeune homme d'une trentaine d'années, dont je lus le nom de Barrabé sur la camionnette ; je lui dis notre parenté et l'invitai à venir me voir, ce qu'il n'a jamais fait. Ce sont les seules rencontres qui se soient produites au XXème siècle entre représentants des deux branches issues de Pierre Barrabé, la branche aînée étant celle de Grolay.

Avant de parler du chef de la branche cadette, le docteur Auguste Barrabé, mon arrière-grand-père, il me faut ouvrir une très large parenthèse relativement au jeune frère de Pierre-Alexandre, Maître Etienne-François Barrabé, à sa femme et à leur importante postérité.

Etienne Barrabé et Bénigne Riellan se marièrent, ainsi que je l'ai rapporté, le 15 septembre 1785. Ils s'aimèrent d'amour tendre et eurent beaucoup d'enfants. Sur les douze qui leur naquirent, neuf survécurent, proportion assez remarquable pour l'époque. A leur fils premier-né, 23 juin 1786, l'épouse fit donner le prénom de son époux ; à leur première fille, née le 23 novembre 1792, l'époux fit donner le prénom de son épouse. Pour nommer leurs autres enfants, l'influence du père fut certainement prépondérante. Maître Etienne Barrabé donna le 22 juillet 1787 à son second fils le nom de son père, Alexandre. Après quoi, il n'écoula plus que sa fantaisie et n'hésita pas à extérioriser ses sentiments intimes au moyen de prénoms tirés du calendrier grégorien - sauf un - mais pris dans leur sens vulgaire, sans rapport avec l'hagiographie. J'incline à penser que les enfants de Maître Etienne reflètent dans les prénoms qu'ils reçurent les impressions produites sur leur père par

les événements politiques de l'époque de leur naissance.

Si le troisième fils du ménage reçut le 13 janvier 1789 le prénom de Frédéric, un prénom qu'aucun autre fils de famille ne porta, à ma connaissance, dans le Passais du XVIIIème siècle, ce fut probablement pour permettre au père de témoigner de sa satisfaction en voyant Louis XVI s'engager sur une voie qui pouvait le conduire à être le despote éclairé, vanté par Voltaire dans la personne du roi de Prusse. L'année suivante, quand les idées nouvelles commencèrent à être pleinement triomphantes, Maître Etienne fit de son quatrième fils, le 25 juillet 1790, un vainqueur au sens latin du mot ; il l'appela Victor. Le 12 novembre 1791, en un moment où les hommes politiques s'engouaient des héros de l'ancienne Rome, il fit du cinquième César-Auguste. Après avoir nommé sa première fille Bénigne, du prénom de son épouse en 1792, il ajouta pour la suivante, le 28 novembre 1793, au prénom de Zoé, choisi sans doute par la mère, ceux de Victoire-Aimée. C'était le temps de l'important succès remporté par Jourdan à Fleurus et des habiles manoeuvres de Pichegru dans le nord de la France.

Je désespère de découvrir l'idée qui se cache sous le prénom de Juste, qu'il donna

le 31 janvier 1795 à son huitième enfant, né à Domfront, où il s'était réfugié avec sa famille devant la menace des bandes de réfractaires qui parcouraient le pays ; mais je crois comprendre pourquoi il fit affubler sa fille, née le 9 mai 1796 à Domfront encore, des prénoms de Victoire-Paix-Désirée, par le général De la Rue, commandant des troupes stationnées dans l'arrondissement, que l'état-civil qualifie assez curieusement de parrain. Des pourparlers étaient engagés au moment même, près d'Alençon, entre généraux républicains et chefs de chouans ; ils étaient sur le point d'aboutir et la pacification était en vue. Maître Barrabé, qui aspirait ardemment à la paix, afin de reprendre en sécurité ses occupations professionnelles, chercha en vain un nom de sainte signifiant « fin des hostilités » ; force lui fut, pour exprimer toute sa pensée, de faire de Paix un prénom inattendu, reliant Victoire à Désirée. A la naissance de sa quatrième fille, à Saint Front cette fois, le 18 juillet 1797, survenue dans une période de calme succédant à deux années dangereusement agitées, il eut une idée poétique. Il compara l'enfant à la plus belle fleur de son jardin, éclos par un radieux matin d'été ; il l'appela Rose-Aimée. Au 28 thermidor An VI, c'est-à-dire le jour du 15

août 1798, ci-devant fête de l'Assomption, il nomma sa cinquième fille Virginie en pensant, je veux le croire, à la Vierge Marie, virgo virginis, plutôt que par allusion à l'héroïne de Bernardin de Saint-Pierre. Enfin, le 5 juillet 1800, dans le mois qui suivit Marengo, il lui naquit un douzième et dernier enfant. Tout naturellement il en fit un second Victor, sans plus de succès que pour le premier. Victor II ne vécut pas, de même que Virginie.

Quel fut l'avenir de ses neuf enfants quand ils furent parvenus à l'âge adulte ?

Parmi ceux nés en des temps troublés, de 1790 à 1800, aucun n'eut une destinée comparable à celle des trois premiers, venus au monde avant la période révolutionnaire.

Etienne, l'aîné, fut à vingt ans pris par la conscription, et fit carrière dans l'armée, une carrière qui lui valut les galons de lieutenant et la croix de la Légion d'Honneur. Après les Cent-Jours, la Restauration le mit d'abord en demi-solde, puis le rendit à la vie civile par une opération semblable à celle nommée de nos jours dégagement des cadres. Rentré à la maison paternelle, il y fit son apprentissage de notaire et succéda à son père en 1825. Il se maria à cette date à une jeune femme, originaire de Passais,

filles de l'ancien officier de la Dauphine, mère de Louis XVI, que l'exécution du Roi conduisit au suicide et veuve de Launay-Lafossé, fils du plus ardent partisan de la Révolution à Saint-Fraimbault. Il habita d'abord le petit manoir de la Fosse, propriété de sa belle-fille, puis la Tesserie, après la mort de son père. Il eut une fille et un fils. Sa fille, Olympe, épousa Charles Pichon, originaire de la Ferté-Macé, qui lui succéda comme notaire. Son fils, Etienne-Théophile, entré par son mariage dans une famille distinguée de Haute-Normandie, les de Coularé de la Fontaine, fut notaire lui aussi, mais dans l'Eure, à Bourg-Achard. La monarchie de Juillet le nomma maire de Saint-Fraimbault. Il mourut sous le Second Empire à la Tesserie, qu'il avait rachetée, comme on le verra plus loin, à ses frères et sœurs, à moins que ce fut au bourg, chez ses enfants Pichon qui s'y étaient installés dans une importante maison, aujourd'hui la propriété, par acquisition et héritage, de la fille du docteur Gillot, Mme Martineau-Lagarde, femme d'un professeur à la Faculté des Sciences de Lille et descendante, par une série d'alliances féminines, de l'intendant de l'Île de France au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le célèbre M. Poivre, dont Guillaume Riellan avait sûrement entendu parler au cours de

ses escales aux Mascareignes, et de la vertueuse Mme Poivre, qui repoussa les assiduités de Bernardin de Saint-Pierre, mais dont le prénom se retrouve dans le roman où Paul conçut un amour platonique pour Virginie. Du ménage Pichon est né René Pichon, qui fut préfet sous la IIIe République et termina sa carrière administrative comme directeur de l'asile de Vaucluse, à Epinay-sur-Orge. Il a laissé postérité. Du ménage Etienne-Théophile Barrabé est né René Barrabé, marié à Claude Hermier, qui fut notaire à Amfreville-la-Campagne et a eu un fils et deux filles, dont j'ignore la destinée.

Le second fils d'Etienne Barrabé et Bénigne Riellan, Alexandre-Marie, marié à Condé-sur-Noireau à Jeanne-Marie Guillouet, exerça les fonctions de notaire à Segrie-Fontaine, une petite commune de l'Orne, voisine du Calvados, dont il fut maire. Il y fit bâtir une agréable demeure qu'il appela le Pavillon et qui est encore connue sous ce nom. Pendant la construction, il dut s'installer au bourg voisin d'Athis, chef-lieu du canton, puisque c'est là que naquit en 1816 son fils Alexandre-François, qui devait être l'illustration de sa branche. Initié par son père au notariat et après plusieurs années de cléricature, dont une à Domfront, durant laquelle il cousina avec mon grand-

père, Alexandre Barrabé acheta une étude à Elbeuf, puis il habita à Rouen rue Eau-de-Robec. Il acquit dans la capitale normande une situation assez en vue pour être nommé un des cinq adjoints au maire, et c'est en cette qualité qu'il participa, lors de l'occupation prussienne en 1870, à la scène suivante : Un certain jour de l'automne, un colonel prussien, accompagné de deux de ses officiers, se présenta à la municipalité, en demandant quelle réception serait faite au Kronprinz de Prusse, lors de sa prochaine venue. M. Nétien, maire de Rouen, répondit : « Nous lui donnerons un billet de logement ».

Après le départ des occupants, la municipalité de Rouen fit peindre de la scène un grand tableau, malheureusement disparu dans l'incendie de 1924. On y voyait le maire, entouré de ses cinq adjoints et, parmi eux, M. Barrabé tenant à la main, le billet de logement.

Sous le maréchal de Mac-Mahon, Alexandre Barrabé devint du 19 octobre 1876 au 23 janvier 1881 maire de Rouen. Avec la notoriété, lui était venue la fortune. Il avait fait un riche mariage en épousant Apolline-Félicie Hérisson et acheté, à quelques kilomètres au nord-est de la ville, le château de la Vieux-Rue, toujours possédé par ses descendants. Il est mort en 1897, laissant un fils,

Alexandre-Félix, marié à Caroline Malandain et deux petits-enfants : Cécile et Alexandre-Robert, appelé seulement Robert en famille et par ses intimes.

Alphonse Barrabé, mon grand-père, avait gardé avec son cousin issu de germains quelques relations matérialisées par des envois de faire-part, si bien que ma mère et son frère, Alphonse purent en 1902, quand naquit ma passion de généalogiste, m'indiquer l'existence du fils de l'ancien maire de Rouen et m'en donner l'adresse. Muni de ces renseignements, je me hasardai à écrire à ce lointain parent. Ma lettre lui parvint quelques jours avant le mariage de sa fille. Il voulut me répondre longuement après la cérémonie, en me donnant de très précieux détails sur sa branche. Nos rapports s'arrêtèrent là, mais le souvenir en resta gravé de façon si précise dans ma mémoire qu'en roulant le 19 juillet 1915 d'Abbeville vers Hermaville, une petite localité située entre Arras et Saint-Pol, où je devais trouver l'état-major du IIIème Corps d'Armée, auquel j'étais affecté comme automobiliste, je me disais que les Rouennais étaient gens totalement inconnus pour moi, sauf un Barrabé et son fils. Chance inespérée ! Robert Barrabé faisait partie de la formation à laquelle j'allais appartenir. Je me mis

immédiatement à sa recherche et, dès que je l'eus rencontré, je lui débitai sans une erreur la liste de ses ancêtres jusqu'au contrôleur des actes de Passais, mon ancêtre à moi aussi par ma mère, née Mathilde Barrabé. Avec de telles précisions, comment n'aurais-je pas été reconnu comme cousin ?

Dès la fin des hostilités, les relations familiales les plus intimes commencèrent entre nous. Chaque été, pendant des années, m'amena à la Vieux-Rue avec ma femme et mes trois fils, et chaque été Robert, avec sa femme, née Madeleine Langrenay, et ses trois fils vint nous rendre notre visite au pays de nos ancêtres communs. Frappé en 1953 d'une cruelle maladie, « dont personne ne parle et à qui tout le monde pense », m'écrivit-il - il s'agissait d'un cancer du larynx - il eut de longs mois de cruelles souffrances, supportées avec la force d'âme et la résignation du chrétien. J'en fus le témoin ému, lors de l'ultime visite que je tins à lui faire, pour lui redire mon affection quasi-fraternelle. Au retour de la guerre de 1914, il avait troqué sa situation d'avocat contre celle de greffier en chef de la Cour d'Appel de Rouen, devenue vacante par la mort à l'ennemi de son beau-frère, René Leblond.

Ses collègues des Cours d'Appel en firent après 1944 leur président et c'est en cette qualité qu'il reçut la Légion d'Honneur. Il s'est éteint à la Vieux-Rue comme son père, et repose dans le caveau de famille au cimetière monumental de Rouen.

Son fils aîné, Bernard, ingénieur agronome de la même promotion que mon fils Louis (1932), occupe une des premières situations à la société française Sanders d'aliments du bétail ; il habite Juvisy-sur-Orge. Le second, Michel est médecin phthisiologue rue Jeanne-d'Arc, à Rouen. Le troisième, François, croix de guerre 1939-45 et croix de la résistance, continue la tradition ; il est notaire à Buchy (Seine-Maritime).

Ils ont plusieurs filles et deux très jeunes fils, Eric et Nicolas, sur qui repose la charge de perpétuer le nom de la famille dans sa branche haut-normande. L'un et l'autre de ces garçons ont parmi leurs prénoms, ainsi que leurs père et oncle, celui d'Alexandre, venu des Achard de Bonvouloir ainsi que je l'ai marqué au début de ces notes.

Parmi les souvenirs familiaux conservés à la Vieux-Rue, se trouvent une étude d'un peintre rennais dont la fille habite Passais, reproduisant la vieille maison de la Barraberrie, une réduction du tableau de la mairie de Rouen, dont les personnages

ornés du casque à pointe intriguèrent fort les occupants de 1940, qui n'en comprirent heureusement pas le sens, et un grand portrait en pied de M. Alexandre Barrabé, en uniforme de maire, comme il était d'usage de s'en revêtir en certaines grandes villes, il y a un siècle, pour le premier magistrat municipal.

Les occupants de 1944 à la Vieux-Rue ont laissé comme souvenir de leur passage, dans la héraie du château, une rampe de lancement pour V-1, qui n'a pratiquement pas fonctionné.

Le troisième fils d'Etienne Barrabé et Bénigne Riellan, Frédéric-Ferdinand, né en janvier 1789 à Saint-Fraimbault, ne fut pas soldat, que je sache. S'il ne courut pas l'Europe comme son aîné, il se décida, lui, dès la chute de Napoléon, à prendre la mer pour atterrir, sans esprit de retour, sur une île de l'Océan Indien, qui avait reçu le nom de Bourbon, lors de sa prise de possession, au nom du roi de France en 1665, quand elle était entièrement inhabitée, dont la Révolution avait fait la Réunion, l'Empire l'île Bonaparte, qui avait repris son nom primitif sous l'occupation anglaise en 1810, pour le garder jusqu'à la IIIe République et redevenir définitivement la Réunion.

Comment le descendant d'une famille attachée depuis cinq ou six siècles à son

terroir normand, avait-il pu prendre le parti d'aller vivre son existence sous des cieux si lointains et si différents de ceux du Passais ?

Tout jeune homme ayant des lettres - et c'était le cas de Frédéric qui avait fait de bonnes études au collège de Domfront - lisait alors le roman de Bernardin de Saint-Pierre et les oeuvres poétiques d'Evariste de Parny, que Lamartine goûtait fort. La tendre histoire de Paul et Virginie avait pour cadre l'Ile-de-France et les vers enflammés de l'amoureux Evariste célébraient sous le nom d'Eléonore une créole de l'île Bourbon. Il me paraît infiniment probable que l'idée première de départ vers l'une ou l'autre des Mascareignes en soit venue au fils de Bénigne Riellan à la lecture d'ouvrages qui dataient de l'Ancien Régime, mais connaissaient sous l'Empire un regain d'actualité, et au souvenir du chirurgien de la Compagnie des Indes, son grand-père maternel, qui avait sûrement fait escale dans les ports ou mouillages de ces deux îles. Rien d'étonnant à ce qu'une jeune imagination se soit enflammée pour des terres fortunées, où la nature était si attachante, la faune et la flore si admirables, le climat si doux et où naissaient de si touchantes idylles.

Frédéric avait connu dans le détail par son grand-oncle, le prier-curé de Saint-Fraimbault, l'histoire de ce grand-père à l'humeur voyageuse et à l'esprit d'aventure, qui avait échappé aux périls de la mer et aux dangers de la Guerre de Sept Ans pour aller mourir de la foudre, deux ans après le retour de la paix, en Hindoustan. Il le savait né en 1724 à Dinan, de François Riellan, sieur de la Haute-Chambre, marchand et de Michelle Edeline, eux-mêmes fils et belle-fille de l'orfèvre Jean Riellan, notable paroissien de Saint-Sauveur. On lui avait appris que le jeune homme, au cours de son instruction, s'était senti attiré par la médecine en même temps que par la mer, qu'il avait décidé d'être chirurgien de marine, et avait réussi, après les études indispensables, à se faire agréer en cette qualité par la Compagnie des Indes. Guillaume-François - tels étaient ses prénoms - s'était marié en 1756 à Dinan, entre deux voyages, à sa cousine issue de germains, Bénigne-Jeanne Tesffainne, et en avait eu une première fille, qui n'avait pas vécu. Lorsqu'en 1760, sa femme lui eut fait part de nouvelles espérances et demandé d'être conduite chez son frère, au presbytère de Saint-Fraimbault, il accéda à son désir et partit pour un nouveau voyage de Lorient aux Indes. L'an

d'après, à son retour, il accourut en Basse-Normandie pour y trouver un berceau et une tombe, embrasser, sa fille, Bénigne-Marie-Françoise, baptisée le 6 avril 1761, et aller se recueillir près de la dalle de pierre, sous laquelle reposait, dans l'église, le corps de sa femme, morte sept jours après la naissance de leur fille.

Peu de temps lui fut laissé pour s'abandonner à sa douleur et à sa joie ; il devait embarquer, en qualité de chirurgien-major sur le Duc de Praslin, important vaisseau de la Compagnie, baptisé du nom du ministre de la marine. C'est ce bateau, sur lequel il resta affecté jusqu'à sa mort, qui reprit la mer en 1763, dès la signature du traité de Paris, pour conduire les nouvelles autorités françaises aux villes de l'Inde qui nous étaient rendues par l'Angleterre et qui revint en hâte à Lorient pour en repartir avec le nouveau gouverneur, Law de Lauriston. Cet homme, qui fut un grand administrateur, eut du 6 au 17 novembre une réception grandiose à l'île Bourbon, fut accueilli de même à l'île de France et entreprit de visiter une à une nos possessions sur les côtes de Malabar et de Coromandel. C'est au cours de ce périple autour de la presqu'île hindoue que le chirurgien-major du Duc de Praslin eut l'incroyable malchance d'être tué par le

tonnerre. La nouvelle en parvint à Dinan l'année suivante ; ses parents y firent célébrer un service pour le repos de son âme, le 5 novembre 1766, en l'église Saint-Sauveur. Au conseil de famille qui suivit, il fut décidé que Maître Tesffainne continuerait d'assurer la garde de sa nièce orpheline ; c'est en effet chez lui qu'elle grandit, s'instruisit et se maria.

Quoi de plus naturel pour un fils de Bénigne Barrabé, née Ri Allan, que de rêver de son installation dans une des îles visitées par son grand-père et décrites de façon attirante par des auteurs célèbres ! Frédéric Barrabé dut attendre la fin des guerres napoléoniennes pour mettre son projet à exécution. Quand il sut que le traité de Paris de juin 1814 rendait Bourbon à la France mais gardait à l'Angleterre l'île soeur, baptisée Maurice, son parti fut pris. A l'exemple de Guillaume Ri Allan, qui avait été du premier convoi allant reprendre possession des cinq villes de l'Inde, il serait du premier convoi chargé de remettre Bourbon sous l'autorité française.

Le malheur des temps, l'état de la marine, le choix de nouveaux fonctionnaires, le rassemblement de quelques troupes demandèrent plusieurs mois. Un départ eut enfin lieu et la rétrocession de

Bourbon par les autorités anglaises au représentant du roi de France fut effectuée le 6 avril 1815, quoique pendant les Cent-Jours ; il n'y avait point de T.S.F. alors. Les archives de Saint-Denis m'ont appris que Frédéric Barrabé débarqua au cours de ce mois dans le chef-lieu de l'île. Elles ne disent point s'il y arriva comme fonctionnaire de l'enregistrement, militaire ou simple colon, ni ce qu'il fit à son arrivée, à quoi il occupa les dix premières années de son séjour et comment il s'adapta à une réalité assez éloignée du rêve bernardin. Je sais seulement par le recensement de 1824 qu'il était encore célibataire à cette date, ne possédait aucun immeuble, mais avait à son service quatre esclaves noirs. Il faut qu'il ait amassé quelques fonds durant ce temps, puisqu'il acheta l'année suivante une étude de notaire à Saint-Denis. Ainsi posé, il se maria le 16 juin 1826, âgé de 37 ans, à Julie Bouquet, dont les parents étaient propriétaires à Saint-Benoît et qui étaient probablement d'origine normande car il existe à Rouen une rue Bouquet, ainsi nommée en l'honneur d'un professeur de lettres, historien régional, qui a vécu au XIXème siècle. L'archiprêtre de la cathédrale de Saint-Denis, dont un assez lointain prédécesseur fut le chanoine Leroyer, originaire de Mantilly et revenu

mourir au pays natal, m'a écrit que la famille Bouquet était toujours représentée à la Réunion ; un de ses membres est l'actuel secrétaire des oeuvres diocésaines.

De 1827 à 1837, quatre enfants naquirent au ménage Barrabé-Bouquet : Frédéric, Ferdinand, Julie et Zoé. Sur les trois derniers, je ne sais rien d'autre que les dates de leurs naissances et leurs noms. Je suis renseigné par contre sur Frédéric. Il se maria à Hersilie Orré et en eut trois enfants Hersilie, Elise et Frédéric. Hersilie, mariée à Eugène Faure eut une fille Clara, qui épousa Georges Garros à Saint-Denis en 1886 et donna le jour à un fils, future gloire nationale française, Roland Garros. Je consacrerai plus loin une notice à cet illustre aviateur, avec qui je m'enorgueillis d'avoir des ancêtres communs ; il descend comme moi d'Alexandre Barrabé, contrôleur des actes à Passais, moi à la cinquième génération et lui à la sixième. Elise épousa un certain Beauchêne-Bourgine ; j'ignore la destinée de ce ménage. Frédéric, troisième du nom se maria à Marie Thomas et fixa définitivement les Barrabé dans le sud de l'île. Son père avait quitté Saint-Denis pour venir s'installer à Saint-Pierre, à moins que ce ne fut à 10 kilomètres au nord de cette ville, au Tampon, localité

située dans l'intérieur des terres, à 600 mètres d'altitude et destinée à un important accroissement de population. Ce Frédéric, frère d'Hersilie et d'Elise avait acquis une confortable aisance, à en juger par une photographie qui le représente habillé, suivant l'usage de l'époque, d'une redingote d'excellente coupe. Il lui naquit cinq enfants, Alice, Elise, restée célibataire qui vit encore, Hersilie, morte sans alliance, Frédéric-Pierre-Justin, destiné à perpétuer le nom, bien que marié assez tard, et Médéric. Frédéric, quatrième du nom, entré dans l'administration des Ponts-et-Chaussées, avait été envoyé en Indochine, après la guerre de 1914, durant laquelle il avait été mobilisé dans l'infanterie coloniale. C'est de ce pays qu'il revint un jour à la Réunion pour s'y marier à une jeune fille de 18 ans, nommée Yvonne Cadet, et regagner avec elle la ville de Pausé, au Laos. Il leur naquit trois fils en ce pays, dans les années 1930 et trois autres après leur retour au Tampon. Frédéric Barrabé mourut prématurément avant la deuxième guerre mondiale. Ses enfants ne l'ont connu que dans leur petite enfance, mais savent que ce fut un homme énergique, d'une volonté de fer. Sur ses six fils, cinq sont vivants, mariés et pères de famille sauf un : Pierre, marié à Viviane Pellier,

de Saint-Pierre, a trois enfants : Monique, Eveline et Bertrand ; il est dans les douanes au principal port de l'île, qui s'appelle officiellement Le Port et dans l'usage courant La Pointe des Galets. Raymond, soldat de carrière dans le génie, a servi en Afrique du Nord dès 1958 ; il a eu une première citation, le 18 janvier 1959 comme sous-officier, chef d'un groupe de combat et une deuxième en avril, à la suite d'un combat où il fut grièvement blessé et réussit cependant à assurer la protection de deux de ses hommes, également blessés, jusqu'à l'arrivée des renforts. La médaille militaire lui a été décernée par décret du 7 novembre 1962. De retour en métropole, après Evian, il fut envoyé en Allemagne, à Rastatt et nommé adjudant. Il est parti en septembre 1967 pour la Guyane, afin d'y participer aux travaux d'aménagement du territoire, avec le 3e bataillon du S.M.A. (Service militaire adapté), en garnison à Cayenne. Il s'est marié en Avignon, à Arlette Auzière, qui a été secrétaire du général du génie, inventeur des équipages de pont amphibies. Le ménage n'a pas d'enfants. Le troisième fils de Frédéric Barrabé et Yvonne Cadet, Claude, marié à Marie-Anne Hentran, qui a un peu de sang chinois, est entrepreneur de constructions

au Tampon ; il a deux fils et deux filles, Claude, Bernard, Rose-Marie et Sylvie. Le quatrième fils, Christophe, marié à Monique Inard, a trois enfants, François, Beatrice et Bruno ; il est entrepreneur de transports au Tampon ; le cinquième et dernier, Gaston, est comme Raymond, militaire de carrière, il est actuellement en garnison à Trèves, avec le grade de sergent-chef. Marié à Marie-Thérèse Thomas, il a un fils, Patrick.

La branche des Barrabé, installée depuis 152 ans à la Réunion, n'est, on le voit, pas près de s'éteindre, puisqu'elle a actuellement cinq enfants mâles à la quatrième génération et six à la cinquième.

S'enorgueillit-on parmi ces Barrabé du cousinage avec Roland Garros ? On sait que la parenté existe, sans la connaître de façon précise. Il faut dire que, si Garros est né à la Réunion, il y a à peine vécu, parce que sa mère l'abandonna tout jeune encore, ainsi que sa soeur, et quitta le domicile conjugal pour se mettre en ménage après divorce avec un colonel et disparaître de la colonie. Son père, lui aussi, quitta Saint-Denis où il était avocat pour ouvrir un cabinet à Saïgon. C'est d'Indochine que le futur aviateur partit pour devenir élève du Collège Stanislas à Paris, puis, après une pneumonie, du

lycée de Nice. Bachelier, il regagna la capitale afin d'y préparer le concours des Hautes Etudes Commerciales et d'y faire son droit. « Je tiens essentiellement au droit », lui avait notifié de Saïgon son père. Son assistance au meeting de Reims, en 1909, disposa autrement de son avenir, en faisant naître en lui la vocation d'aviateur. Mais comment y satisfaire sans un certain capital, qui lui aurait été sûrement refusé, s'il s'était risqué à en faire la demande à M. Garros ? Où trouver les 7.500 francs nécessaires à l'achat d'une Demoiselle de Santos-Dumont ? Avec le prêt que lui consentit le père de son ami parisien, Quellenec, il put ouvrir un garage, avenue de la Grande Armée, où les jeunes amateurs de sport automobile trouvèrent les premières voitures carrossées spécialement à leur intention. Grâce à cette innovation, il réussit rapidement à amasser la somme nécessaire à l'achat de son premier avion. Je ne raconterai point dans le détail ses exploits d'aviateur audacieux et tenace, ses exhibitions en France, aux Etats-Unis, au Mexique, en Amérique du Sud, sa compétition dans les premières grandes épreuves en France et à l'étranger sur des appareils construits d'après ses indications, son invraisemblable traversée sans escale de la Méditerranée sur un

appareil qui donnait déjà des signes de faiblesse avant le ciel de Corse, son engagement dans l'armée en 1914, sa grande trouvaille du tir à travers le champ de l'hélice qu'il réussit à mettre au point et que les Allemands s'empressèrent de copier, sa captivité, son évasion, sa mort à 30 ans, en plein ciel de gloire, quelques semaines avant la fin des hostilités. Plusieurs ouvrages lui ont été consacrés et son ami et camarade de combat Quellennec vient de publier les mémoires qu'il écrivit dans les geôles allemandes. Il me faut seulement noter dans ce récit d'ordre familial qu'il sut dès son enfance et se rappela jeune homme, malgré l'abandon maternel, que l'une de ses grands-mères, née Barrabé, était d'origine normande et avait de nombreux cousins, encore assez proches puisqu' issus de germains, en France métropolitaine. Se remémorant la chose de façon précise, il vint un jour, de Paris à Rouen, se présenter rue Thiers au domicile de la famille Alexandre Barrabé, je tiens le fait de mon cousin Robert, sans me souvenir de la date de sa visite. Ce ne put être à son premier retour d'Amérique ; il débarqua un matin au Hâvre, y prit le train qui attendait l'arrivée du paquebot et atteignit Paris avant midi. Ce ne put être non plus en revenant d'Amérique du

Sud, car de Londres, il gagna Paris par avion. Ce ne put être enfin en août 1914, puisqu'il rentra d'Allemagne par le dernier train et s'engagea aussitôt. Deux dates me paraissent seules possibles : 1909, quand il était en quête de fonds pour installer son garage et 1918, à son retour de captivité par l'Angleterre et le Havre. J'incline à penser qu'il faut s'arrêter à la première de ces deux dates. Il fut reçu par la veuve de M. Barrabé, une excellente personne déjà âgée qui ne dût guère le comprendre, car elle n'avait rien d'une sportive ; il ne rencontra point Robert, de six ans son aîné, et ne revint pas. J'ai demandé par lettre à M. Quellenec s'il avait eu connaissance de la visite de Garros à ses parents rouennais. « Il ne parlait jamais de sa famille, m'a-t-il répondu, très peu même de son père qui, revenu en France, assista au circuit d'Anjou, se montra fier de son fils et lui pardonna de n'avoir pas suivi la filière qu'il lui avait tracée ».

Après la libération du nord de la France en 1918, M. Georges Garros se rendit à Saint-Morel, le village à quelques kilomètres au sud de Vouziers, où son fils s'était écrasé au sol, et y fit élever au point de chute une modeste stèle, tandis qu'une de ses nièces, Madeleine Garros, soeur de Maurice Garros qui m'a fourni des détails sur leur famille, priaît du fond d'un cloître

pour le repos de l'âme de leur cousin germain.

Saint-Denis a donné le nom de Garros à la place sur laquelle a été élevé un monument à la gloire de son plus illustre fils. Paris a un stade Roland Garros ; nombre de cités, petites ou grandes, ont une rue Roland Garros. Il serait naturel que Domfront en ait une aussi pour rappeler les origines bas-normandes d'un des précurseurs de l'aviation et du combat aérien.

Après ces longues pages sur Etienne, Alexandre et Frédéric Barrabé, tous trois notaires, et sur leur descendance jusqu'au temps présent, je reviens à leurs six frères et soeurs, nés de 1790 à 1800. La destinée de ceux-ci fut moins brillante. Doit-on l'attribuer à leurs naissances en des années troublées? Leur mère fut certainement fort ébranlée par les événements. Il est curieux de remarquer que Zoé, qu'elle porta pendant la Terreur, et Victoire, qu'elle porta pendant la première guerre de la chouannerie, perdirent toutes deux l'esprit vers la quarantaine et moururent internées.

César-Auguste, né le 12 novembre 1790, fut comme ses frères aînés élève au collège de Domfront, mais y eut moins de succès. Il exerça le métier de géomètre du cadastre et épousa à 22 ans sa nièce à

la mode de Bretagne, Marie-Anne Le Royer-Arcix, âgée de 18 ans, dont la mère était par héritage propriétaire de la petite Barraberrie. Il y habita d'abord avec ses beaux-parents, puis à la Tesserie et finalement à Domfront, rue des Barbacanes. Deux enfants naquirent de son union : César-Camille, qui se maria à Hélène Milliaux, vécut à Besson, dans l'Yonne, quitta un jour la maison conjugale, sans y laisser de postérité et pour n'y jamais revenir, et Sophie-Césarine qui s'unit à un pâtissier venu de Fougères, au nom vraiment fâcheux de Cupif. Par ce mariage, César-Auguste a une descendance, qui grâce à une substitution de nom patronymique, a jeté un lustre exceptionnel dans les sciences sur le nom de Barrabé. J'y reviendrai un peu plus loin.

Bénigne-Marie-Anselme, née le 23 novembre 1792, avait 24 ans quand elle épousa un jeune homme de Tinchebray, devint veuve au bout de onze mois de ménage et se remaria à un autre habitant de Tinchebray, Jacques Hélie, qui fut huissier puis percepteur à la Sauvagerie et ne lui donna pas d'enfant.

Zoé-Victoire-Aimée, née le 28 novembre 1793 attendit sa 32<sup>e</sup> année pour trouver un mari. Elle épousa en 1825 Augustin Margerie, veuf sans enfants, pharmacien,

à Lassay ; elle donna le jour à une fille, Théodilthe, et à un fils Azéma-Aimé. Sa descendance à Lassay s'est éteinte en 1880 ; à Saint-Julien, près de Troyes, elle a subsisté au moins jusqu'au début de ce siècle. Zoé Margerie est morte internée à Caen.

Juste-Ferdinand, né le 31 janvier 1795 se maria à Marie-Jeanne-Sophie Couppel, de Rouellé. Il habita cette commune pendant un certain nombre d'années, puis s'installa comme expert foncier à Domfront, dans la Grande Rue. Il y acheva son existence le 10 septembre 1856, sans laisser de postérité.

Victoire-Paix-Désirée, née à Saint-Front le 9 mai 1796, montra fort jeune des signes de déséquilibre mental. Etienne, son frère aîné, la prit chez lui pendant un certain temps. Il fut obligé finalement de la faire entrer au Bon Sauveur, à Caen, en 1839. Internée non interdite, elle y vécut 42 ans et mourut à 85 ans, de beaucoup la plus âgée de ses frères et sœurs.

Enfin, Rose-Aimée, née le 18 juillet 1797, elle aussi à Saint-Front, se maria à un M. Lesaunier et en eut une fille qui fut receveuse des postes. Je ne sais rien d'autre sur elle.

La mère de Rose et de ses frères et sœurs, dont la santé avait été altérée par 12 maternités en 15 ans, décéda à Saint

Fraimbault le 21 septembre 1807. Dans les six mois du décès, son mari fit à l'enregistrement une déclaration vraiment singulière. Il affirma que sa femme qu'il nomma « Bénigne-Marie-Françoise de Ryalan » (sic) ne laissait aucun bien meuble ou immeuble, et, pour justifier cette extravagance, il représenta un contrat de mariage, établi sous seings privés, le 4 septembre 1785, enregistré en 1796. Tout l'argent venu à Brigitte Riellan de ses père et mère et de son oncle, le prieur-curé, était évidemment passé dans l'acquisition de la Tesserie.

Me Etienne-François Barrabé mourut lui-même le 25 mai 1826 à 61 ans. La mort le menaçait depuis plusieurs mois, puisque son fils Frédéric fit établir le 1er mars précédent, par un de ses confrères de Saint-Denis, une procuration générale au nom de son oncle, l'abbé Alexandre Barrabé, de Domfront, en vue du partage de la succession paternelle et de la liquidation de sa part. La déclaration à l'enregistrement des biens du défunt fut faite par son fils aîné, se portant fort pour toute l'hérédité. Elle comportait la maison de maître de la Tesserie, la ferme de 28 hectares, une maison avec un hectare soixante-treize ares au hameau voisin de Raidevin, deux maisons à la Forge et le taillis du Lude à Passais, seul reste de ses

biens patrimoniaux, plus un mobilier estimé 6.500 francs, en somme une fortune extrêmement modeste ; son détenteur n'avait point spéculé, comme tant de ses amis domfrontais, sur les biens nationaux et la dévaluation de l'assignat. Me Roncier, notaire à Domfront, fut chargé de rédiger l'acte de partage et y procéda le 6 mars 1827. Créer neuf lots de ces quelques biens l'obligea à en tailler cinq dans la Tesserie. Les cinq frères et sœurs, qui en furent attributaires par tirage au sort, se refusèrent à émietter le domaine familial. Ils convinrent de rester dans l'indivision jusqu'à ce que leur frère aîné fut en situation de le leur acheter et celui-ci, quand il put en réaliser l'acquisition, vint y résider. Après sa mort, la Tesserie passa à sa fille, Mme Pichon, puis à son petit-fils, le préfet, qui y installèrent des fermiers. Lorsque M. René Pichon eut un beau-frère menacé de ruine, il décida de l'aider financièrement et fut amené par là à vendre ses biens de St-Fraimbault. Il chargea le notaire, devenu titulaire de l'étude familiale, de lui trouver des acquéreurs. Un médecin parisien, originaire de St-Siméon, le docteur Gillot époux d'une descendante de Virginie Poivre, acheta la maison du bourg et une ferme. Pour la Tesserie, le notaire prétendit n'avoir eu aucune offre ;

il était désireux d'acquérir pour lui-même. Il offrit un prix bas, qui fut agréé faute de mieux. Bien mal acquis ne profite jamais. Par une nuit de 1926, le fermier mit le feu au grenier de la maison, en y faisant une livraison d'eau-de-vie de fraude. Toiture et planchers furent la proie des flammes. Le propriétaire, à qui il en coûta pour la restauration de l'immeuble, malgré l'indemnité versée par la compagnie d'assurances, jugea indiqué par mesure d'économie de supprimer le fronton de granit, qui donnait un cachet à la construction, mais compliquait la toiture. La Tesserie mutilée, trop vaste pour un fermier célibataire, qui a transformé les deux tiers du rez-de-chaussée en cave et autant de l'étage en grenier, ne rappelle en rien l'ancienne installation des Barrabé. J'en aurais terminé avec le frère de mon trisaïeul et sa descendance, si je ne devais une mention spéciale à la postérité de son fils, César-Auguste, par la fille de celui-ci Sophie-Césarine, postérité que j'ai eu récemment la surprise de retrouver à Paris sous le vocable de Barrabé.

Dans les premières années du Second Empire, Sophie épousa à Domfront un jeune homme venu de Fougères, Louis Cupif, d'une famille qui a actuellement encore des représentants en Ille-et-Vilaine : l'annuaire du téléphone fait mention de

deux Cupif, entrepreneurs de scierie, l'un à St-Aubin-du-Cormier, l'autre à Liffré et d'un troisième Cupif mécanicien à Rennes. Le mari de Sophie ne fut point un commerçant heureux. Un café ajouté à sa pâtisserie dans la Grande-Rue de Domfront ne le sauva point de la faillite. Il fut poursuivi et condamné. Deux enfants lui étaient nés, une fille, Camille, et un fils, Marcel-Louis, qui fut mis en nourrice chez d'honnêtes cultivateurs de Saint-Front. L'un et l'autre étaient encore en bas âge, quand ils devinrent orphelins de père et de mère. Camille fut recueillie par sa grand-mère maternelle ; quand elle fut devenue jeune fille, elle partit pour Paris et y épousa un professeur nommé Revel, qui était théosophe. Le ménage eut deux fils, Gaston et Louis. Louis a vécu aux Indes et écrit plusieurs ouvrages sur ce pays. Le représentant actuel des Revel continue d'y vivre et y exerce le commerce du bois.

Marcel fut recueilli, lui, par une soeur de son père, qui vint habiter Domfront et réussit à l'élever, bien qu'elle fut peu fortunée. Elle lui obtint une bourse pour le collège de Domfront où il commença des études secondaires que la guerre de 1870 vint interrompre. Devenu jeune homme, il entra dans l'administration des Contributions Indirectes, y occupa

différents postes et épousa en 1892 Marie-Hortense Lallement, dont le père directeur du collège de Sées était mort prématurément, laissant sept enfants, dont cinq mineurs, qui furent élevés grâce au dévouement sans borne de leurs deux frères aînés. C'est à Bonneval, en Eure-et-Loir, que lui naquirent deux fils, Marcel-Louis et Louis-Camille. De Bonneval, il fut nommé successivement à Dreux, Argentan et Flers, où il quitta l'administration pour entrer à l'octroi. Ses fils reçurent leur instruction au collège de la ville, où les deux frères aînés de leur mère étaient professeurs. Emmenés par leur père dans ses promenades à la recherche d'objets préhistoriques et associés à ses fouilles - Marcel Cupif était grand lecteur d'ouvrages scientifiques, membre de la société linnéenne de Normandie et en rapport avec le professeur Bigot de la Faculté de Caen - ils y contractèrent le goût de la géologie. Quand ils eurent grandi, leur père eut l'heureuse inspiration de les faire changer de nom. Il adressa une demande en ce sens à la Chancellerie en 1909 et obtint par décret, l'autorisation de substituer pour lui et les siens au nom de son père se prêtant à des plaisanteries de mauvais goût, un nom qui se refusait à toute déformation fâcheuse et qui était

de consonnance bien française, le nom de jeune fille de sa mère : Barrabé.

En 1913, le petit-fils des Cupif-Barrabé, devenu Marcel Barrabé, se présenta à Polytechnique et à Normale Supérieure ; il fut reçu brillamment aux deux écoles et opta pour l'E.N.S., tandis que l'autre petit-fils devenu Louis Barrabé commençait à Caen ses études de licence ès-sciences. Survint la guerre de 1914, où l'aîné des deux frères fut tué dès le début des hostilités, et où le cadet eut une conduite qui lui valut la croix de guerre. En 1919, Louis fut reçu à son tour à Normale Supérieure ; en 1921, il devint agrégé de sciences naturelles et fut peu après nommé préparateur au laboratoire de l'E.N.S. Il commença ainsi une carrière professorale qui le conduisit d'abord à la Faculté de Dijon, puis à celle de Paris, à la direction des laboratoires de géologie de l'E.N.S. et de la Faculté et à des études sur le terrain avec ses élèves et ses collègues.

Louis Barrabé fut un grand travailleur, un professeur aussi éminent que dévoué aux jeunes gens qui suivaient son enseignement et un savant modeste. A ses cours qu'il révisa chaque année, il ajouta la participation à de nombreux jurys d'agrégation, la correction de thèses souvent terminée au cours des nuits et

l'accomplissement de missions scientifiques dont il fut chargé à Madagascar et dans les Antilles, où un empoisonnement lui causa une myélite qui lui laissa le pas traînant, après avoir risqué de le priver complètement de l'usage de ses jambes.

Il est difficile à un ignorant de la géologie comme moi de tracer un résumé cohérent de ses travaux. Je noterai seulement que c'est à ses recherches personnelles et en collaboration avec divers collègues que fut découvert en 1929, dans le Languedoc, le petit gisement exploité de pétrole de Gabian, dix ans plus tard l'important gisement de gaz hydrocarboné du nord de Saint-Gaudens, dans les Petites-Pyrénées et en 1948, le premier gisement français de pechblende à la Crouzille, en Haute-Vienne, dans le mois où démarra notre pile atomique Zoé.

Le professeur Barrabé s'était marié en 1929 à Mlle Madeleine Bouglé, fille du directeur de l'E.N.S. Le ménage a eu quatre enfants : Annie, institutrice, Marcel, maître-assistant en électronique à la Faculté de Grenoble, Françoise mariée à un ingénieur sorti de l'Ecole Centrale, mère de cinq enfants et Monique qu'un accident de la circulation a empêché de continuer ses études en faculté ; elle est

maîtresse auxiliaire au collège technique de Provins.

Louis Barrabé, officier de la Légion d'Honneur est mort en 1961. Son éloge funèbre fut prononcé le 13 février, lors de ses obsèques civiles, par plusieurs professeurs, ses anciens élèves, le 9 mars à la Société de Minéralogie et Cristallographie par le professeur Orcel, qui fut pendant 30 ans son compagnon de travail et de pensée presque quotidien, et le 18 mai à la Faculté des Sciences par le doyen Pérès, membre de l'Institut. Tous célébrèrent à l'envi sa valeur scientifique, sa conscience professionnelle, sa probité intellectuelle, son attachement au syndicalisme universitaire et son laïcisme. S'il avait connu les origines familiales de sa grand-mère révélées par cette notice, il aurait pu se dire l'héritier légitime de Maître Alexandre Barrabé et ses fils pour les principes qu'ils professèrent lors de la Révolution, alors que nombre de leurs descendants actuels, dont je suis, sont revenus aux doctrines de leurs ancêtres plus lointains.

**AUGUSTE BARRABE**

**2 DECEMBRE 1790 - 19 AVRIL 1854**



Auguste-Julien-Michel, huitième enfant et deuxième fils vivant de Pierre Barrabé et Anne-Marie Le Royer-Maupas, tante de Marie-Anne Le Royer-Arcix, naquit à la Barraberie dans la maison bâtie par son arrière-grand-père en 1720. Les dangereuses années de la Révolution passèrent sans encombre pour le jeune enfant. Sa mère veilla, dès avant la reprise du culte, à son instruction dans la religion catholique. A la réouverture du collège de Domfront, avec des professeurs laïcs qui s'efforcèrent d'insuffler à leurs élèves l'esprit voltairien, son père lui fit faire des études secondaires, où il brilla ainsi que ses cousins de Saint-Fraimbault. A 17 ans, muni d'un certificat fort élogieux du directeur du collège, mais sans diplôme, il partit pour Paris afin d'y

commencer des études médicales qui lui permettraient de s'engager dans le service de santé de l'armée. Au bout d'un an, il était déjà qualifié de chirurgien, au sens ancien du mot, puisque la lettre qu'il reçut du ministère de la guerre portait comme adresse : « A M. Auguste Barrabé, chirurgien à Paris ». Par cette lettre, il était nommé officier du service de santé dans le grade le plus modeste, celui de chirurgien sous-aide, et affecté aux hôpitaux de la 24<sup>e</sup> division, avec ordre de rejoindre à Bruxelles. De cette ville il fut envoyé à l'hôpital de Flessingue, où il fit preuve de tant d'application et de bonheur dans le soin des malades qu'au bout d'une seule année de service, les fonctions de chirurgien aide-major lui furent confiées durant le siège que la garnison eut à soutenir contre les Anglais et qui se termina par une capitulation. Il ne fut point emmené prisonnier en Angleterre avec les soldats valides, mais laissé dans l'île de Walcheren pour soigner les blessés. Au bout de trois mois, il fut renvoyé en France avec les amputés, et aussitôt dirigé sur l'hôpital d'Anvers, où il eut à subir un nouveau siège. Quand l'investissement de cette ville fut levé, il passa à l'hôpital de Berg-op-Zoom, y resta deux ans et y apprit beaucoup. C'est de cette ville, d'après la tradition familiale,

qu'il expédia à Passais la cave à liqueur, dont les six jolis flacons apparaissent toujours avec honneur sur notre table, à la fin des repas des grands jours. C'est là aussi que lui parvint la nouvelle de la mort de son excellente mère, qu'il vénérât.

De Berg-op-Zoom, il revint pour une trentaine de jours à Anvers, au 6<sup>e</sup> bataillon de vétérans, en mars 1812. Le 28 avril, il fut nommé chirurgien aide-major et affecté au 113<sup>e</sup> de ligne, commandé par le colonel Martini. Il fit partie avec ce régiment de la Grande Armée, pénétra en Russie, prit part à l'avance, au recul et fut entraîné dans la déroute. Sa cantine, appelée alors porte-manteau, fut perdue avec tous les bagages de son unité dans la région de Vilna. Après avoir passé le Niemen à Kovno, il rallia quelques soldats, leur servit de chef et de guide jusqu'à Kœnigsberg, y retrouva les débris de son régiment, gagna Dantzig avec lui et d'autres unités squelettiques, y assista aux assauts des Russes du côté terrestre et au bombardement par une flotte anglaise du côté maritime, fut remarqué par deux généraux qui le félicitèrent de son zèle à secourir les blessés sous la mitraille et reçut de son colonel la promesse de figurer sur l'état de proposition pour la légion d'honneur. Le 2 janvier 1814, quand tous les chevaux des officiers, y compris

celui de l'aide-major, furent mangés et qu'il n'y eut plus de suif pour faire frire le poisson apporté par des pêcheurs, la garnison se rendit. Elle fut emmenée par les Russes sur le Don. Au cours du trajet sans doute, il réussit à s'évader avec son ordonnance, à qui il sauva la vie en le cravachant, quand le malheureux, épuisé de fatigue et mort de faim, se laissait tomber dans la neige.

De retour en France, après de longs mois de marche dans des pays plus ou moins hostiles et un parcours d'au moins deux mille kilomètres, il fut affecté le 14 novembre 1814, en surnombre, au service de santé du 14<sup>e</sup> de ligne, à Orléans. C'est là que le gouvernement de Louis XVIII, dans l'impossibilité de garder sous les drapeaux tous les soldats de Napoléon, lui signifia un ordre de licenciement, daté du 1<sup>er</sup> janvier 1815. Il fut mis en route le 31 pour Domfront, avec 25 francs d'indemnité de voyage et droit à un billet de logement à chaque étape. Sa carrière militaire était terminée. Il eut pendant un court instant l'espoir de la reprendre, quand il fut nommé le 15 juin par l'administration impériale aide-major au 3<sup>e</sup> bataillon des gardes nationales de l'Orne. Le 18, c'était Waterloo. Définitivement rendu à la vie civile le 19 juillet, après six ans et quatre mois de services, dont quatre campagnes,

sans indemnité de licenciement, sans espoir d'une nomination dans la Légion d'Honneur, parce que son colonel était mort, à peine rentré en France, il se trouvait à 25 ans sans situation, mais pourvu de sérieuses connaissances en médecine, acquises durant ses longs séjours dans les hôpitaux. L'idée de devenir médecin civil dans sa commune, qui en était dépourvue, lui vint à l'esprit en même temps que le désir de se marier. La petite bourgeoisie de Passais comptait alors une jeune fille qui attendait avec une secrète impatience l'occasion de trouver un époux. Elle était née en 1789 de Joseph Renard, fils du sieur de la Roche, en son vivant notaire à Passais, et de Marie Ramard, dont le père, négociant en miel et cire, avait été élu premier maire de la commune en 1790. On l'avait appelée au baptême Honorine, mais elle avait substitué à ce prénom peu harmonieux celui d'Eléonore, qu'avait mis à la mode le poète Evariste Parny, né à l'île Bourbon et dont les oeuvres datant de la fin du XVIIIème siècle connaissaient un renouveau de faveur. Elle était une des élégantes du pays, s'estimait jolie et appréciait particulièrement la petitesse de son nez. « Jamais long nez, se plaisait-elle à dire, n'a défiguré joli visage, car il ne s'y est jamais trouvé ». Elle usait

volontiers de pommade et d'esprit de miel pour augmenter ses charmes. Son père, greffier de la Justice de Paix, était parent du père d'Auguste Barrabé, mais n'entretenait avec lui aucun rapport de famille. L'ex-chirurgien aide-major eut cependant l'occasion, dans les mois qui suivirent son retour de rencontrer la belle Eléonore. Il ne lui avait pas prêté attention dans le passé ; elle eut cette fois le don de lui plaire et bientôt il en devint amoureux au point de perdre la claire notion d'un certain esthétisme.

Dans le visage à l'air matois, n'était-elle pas née Renard ? oserai-je dire d'une aïeule qui se montra fort peu amène avec ma grand-mère, sa belle-fille, et avec ses petits-enfants, il ne vit que beaux yeux bleus, nez mince et court, lèvres gracieuses, sourire enchanteur. Sans en parler à son père, avec qui il n'avait aucune intimité, il se décida à demander à M. et Mme Renard-Laroche la main de leur fille ; elle lui fut accordée par eux sans hésiter. Eléonore se montra tout d'abord moins empressée ; elle s'appliqua à dissimuler le ravissement que lui procurait le fait d'avoir été distinguée par un ancien officier de la Grande-Armée, dont la conduite au cours des combats avait été appréciée par ses chefs ; elle ne sut cacher bien longtemps sa joie à l'idée

de devenir l'épouse d'un brillant jeune homme qui serait un jour, à n'en pas douter, l'un des principaux personnages de Passais, sinon le premier. Elle finit par accueillir les serments d'amour de son cousin, en proposant de reporter leur mariage à l'époque où il serait en mesure de s'installer comme médecin à Passais. Celui qui se proclama immédiatement, son « fidèle Auguste », n'en demandait pas plus.

Avec une ardeur décuplée par l'amour, il se remit à l'étude du latin et des belles-lettres, bien oubliés au cours de ses campagnes, afin d'obtenir le diplôme de bachelier-ès-lettres, sans lequel il ne lui était pas possible de s'inscrire à la Faculté de Médecine. La préparation de cet examen terminée, il partit pour Paris un peu avant la fin de l'année 1815, muni de quelques fonds donnés à regret par son père et d'un bagage littéraire et médical suffisant pour affronter les jurys d'examineurs. De la capitale, il adressa à « sa chère et tendre Eléonore » un certain nombre de lettres, dont dix sont conservées par mes cousins Barrabé, de Craon. Grâce à elles, je sais qu'il passa avec succès les épreuves du baccalauréat au début de février 1816 et fut admis, en raison de son passé militaire, dans le service de santé, à se présenter aux

examens de médecine, avec dispense de droits d'inscription. Il fut reçu en mars au premier examen avec éloges des professeurs ; il passa le second le 11 mai, le troisième le 10 juillet, le quatrième le 27 août et le cinquième le 21 novembre. Ce ne fut en somme que formalités, car ses connaissances acquises à l'armée étaient suffisantes en un temps où l'art médical était loin d'être ce que nous le voyons aujourd'hui.

Vivre un an à Paris, s'y vêtir correctement, acheter les livres et instruments indispensables, payer les droits d'examen, tout cela coûta fort cher à un étudiant qui n'avait d'autres ressources, avec les maigres subsides paternels, que son arriéré de solde difficile à arracher à un trésor accablé de charges léguées par l'Empire. Pour comble de malheur, il arriva au père d'Auguste Barrabé d'oublier sa promesse d'envois réguliers de fonds ; on ne peut dire cependant qu'il coupa les vivres à son fils, puisqu'il lui fit parvenir un jambon pour le Premier de l'An 1816. Il fallut à l'ex-aide-major des démarches sans nombre et des prodiges d'économies pour ne pas recourir au « petit trésor » que sa fiancée avait mis à sa disposition. Il fit face à tout, même à l'impression par la maison Didot d'une thèse de 36 pages sur un sujet tout indiqué pour un rescapé

de la retraite de Russie : l'usage médical de la glace. Sans se contenter de ses expériences personnelles, il s'enquit de ce qu'avaient pensé de la question : Hippocrate, resté encore l'oracle de la médecine, et des auteurs moins anciens, le danois Thomas Bartholin, le florentin Procope Couteaux au xv<sup>e</sup> siècle, le prussien Hoffmann, l'anglais Carmichaël Smith, le russe Samoïlossitz au xv<sup>e</sup> siècle, les professeurs Boyer, Richeraud, Pinel de la Faculté de Paris, et surtout le professeur baron des Genettes, originaire de l'Orne, ancien médecin en chef de l'Armée. Je possède un exemplaire numéroté de cette thèse, offert par l'auteur à MM. Le Royer, père et fils, propriétaires de Bellefontaine, grand-oncle et oncle à la mode de Bretagne d'Eléonore. Sur la page de garde, le respect filial plus que la reconnaissance avait incité le nouveau docteur à faire imprimer, en tête de sa dédicace, le nom de son père. La reconnaissance plus que le respect lui avait fait ajouter le nom de son ancien professeur de latin, son oncle Alexandre, qui n'était encore que sur le chemin du retour dans le giron de l'Eglise. Par respect et reconnaissance pour les encouragements reçus, il avait fait figurer en troisième ligne le nom du médecin de Domfront, le docteur Perrier. Par amour,

c'est celui d'Eléonore dont « le souvenir occupait sans arrêt son cœur et ses pensées », qu'il y aurait mis seul, s'ils avaient été mariés. C'est du moins ce qu'il lui assura dans la lettre annonçant son retour pour le 10 février 1817, qu'il signa des initiales entrelacées de leurs deux prénoms.

Le 2 juin mit enfin le comble à ses vœux ; il s'unit devant Dieu, en l'église de Passais, avec dispense de consanguinité accordée par le vicaire capitulaire de Sées pour raison de vacance du siège épiscopal, à son Eléonore, redevenue Honorine pour la circonstance ; la bénédiction nuptiale leur fut donnée par leur oncle, l'abbé Ramard. Deux fils leur naquirent, Edouard-Eléonor, le 5 juillet 1819 et Alphonse-Arsène le 4 mai 1821. Le jeune médecin se fit rapidement une bonne clientèle, bien qu'on ne recourût point alors aux soins du praticien, comme on le fait de nos jours. Par son caractère bienveillant et aimable, il s'attira la confiance de ses concitoyens qui ne tardèrent pas à l'élire conseiller municipal, puis conseiller d'arrondissement, poste qu'il occupa durant trente-deux ans, sans jamais avoir eu de concurrent, et qui avait son importance quand l'impôt foncier était un impôt de répartition. En 1820, son beau-père, greffier de la Justice de Paix, étant

venu à décéder, il lui succéda dans sa charge et, initié par là au droit, il fut nommé juge de paix du canton dix ans plus tard, après quoi il limita ses soins aux indigents et à ses intimes. Il reçut la médaille de Sainte-Hélène au retour des cendres de l'Empereur, puis la légion d'honneur à titre militaire. Le préfet de l'Aude, M. Roulleaux-Dugage, qui l'avait connu et apprécié quand il était sous-préfet de Domfront, lui envoya de Carcassonne une lettre de félicitations qu'il termina en embrassant son collègue en chevalerie. Ce sont des sentiments d'une semblable cordialité qui m'ont uni aux petits-fils de ce préfet, MM. Henry et Georges Roulleaux-Dugage, députés de Domfront.

Le bon juge de paix fut pris au cours d'une audience, en 1864, d'un mal subit dont sa science médicale lui fit comprendre la gravité. Il eut la force de rentrer chez lui, à la Cité ; il y reçut les derniers sacrements et s'éteignit, ainsi qu'il l'avait prévu, avant que son collègue et ami, le docteur Levesque, ait eu le temps d'accourir de Domfront. Une foule compacte d'habitants de Passais et des communes environnantes se pressa à ses obsèques ; la gendarmerie présente en armes au cimetière y tira, après le départ du clergé, une salve d'honneur en signe de

deuil. Sa veuve lui fit ériger une stèle surmontée de la croix, sur laquelle elle tint à faire graver que « praticien habile et magistrat distingué », il avait emporté dans la tombe, avec les regrets de sa famille, ceux de tous les concitoyens, ce qui était l'exacte vérité.

Elle lui a survécu 22 ans, fière d'avoir été l'épouse d'un si excellent homme, fière de voir un de ses fils maire de Passais et l'autre, ancien notaire, à la tête d'une importante fortune, dûe à ses qualités professionnelles et à son mariage ; elle n'avait entretenu que des rapports aigres-doux avec ses belles-filles et ses petits-enfants, qui l'appelaient « Maman-Cité » et ne trouvèrent jamais en elle une « maman-gâteaux ». Elle avait eu à l'église, le deuxième banc de la nef, du côté de l'épître, derrière celui des châtelains de Saint-Auvieu, et chaque dimanche d'été, à la sortie de la grand' messe, elle n'avait jamais manqué de saluer de ses paroles les plus gracieuses, la baronne de Cougny, puis la comtesse de Vauguyon. Elle mourut à 87 ans, quelques mois après le mariage de mes parents. Elle leur avait fait conduire à Mayenne, comme cadeau de noces, un tonneau de poiré, produit de son exploitation de la Cité, dont ils furent bien embarrassés. J'exagérerais si je disais qu'elle laissa une famille en pleurs. Je

n'en ai pas moins su gré à sa petite-fille, Mme Gallot-Lavallée, cousine germaine de sa mère, sans descendants directs, de m'avoir fait don du tableau, peint par un artiste de passage qui n'était pas sans un petit talent, d'où la belle Eléonore sourit au portrait de son fidèle Auguste, dû au pinceau d'un amateur, le procureur impérial de Domfront et châtelain de Mantilly, M. de la Tournerie.

Au cours de son existence, Auguste Barrabé avait sensiblement accru sa fortune. Alors qu'il n'avait recueilli dans le partage des biens de ses parents que la ferme de la Martre, amputée d'une partie de ses champs passés à la Baillée-Drault pour faire quatre lots de cette exploitation, il avait réussi à reconstituer le domaine maternel dans son intégralité, en rachetant successivement leurs parts à ses trois sceurs et à son frère. Il avait en outre acquis d'un cousin de sa femme la propriété du bourg, jadis occupée par le premier maire de Passais, J: B. Ramard. Le partage de ses biens et de ceux de son épouse donna à son fils aîné les biens Renard-Ramard et, à son second fils, la Baillée-Drault et la Martre.

Il me reste à remplir un devoir envers « Maman-Cité ». C'est à elle, par sa mère, que nous devons notre parenté et nos relations si cordiales envers la famille

Lerebours-Pigeonnière. Marie Ramard, épouse de Joseph Renard, avait un frère, François-Hector Ramard-Dominel, deuxième maire de Passais, dont la petite-fille, Emilie, née à la Caille et mariée à M. Alfred Lerebours-Pigeonnière, originaire de Saint-Hilaire-du-Harcouët et receveur d'enregistrement eut un fils, de dix ans mon aîné. Paul Lerebours fut professeur de droit à Rennes, doyen de la Faculté et finalement conseiller à la 1ère chambre civile de la Cour de Cassation. Ce cousin éloigné, d'une aussi éminente valeur morale que juridique, reçut du Vatican sur proposition de l'archevêque de Rennes, la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, avant d'être fait chevalier de la Légion d'Honneur par Paris. Il se montra toujours avec moi et les miens d'une cordiale amabilité. C'est à ses bons conseils que j'eus recours en maintes circonstances après la mort de mon père. Je garde à sa mémoire une grande vénération.

Avant d'en arriver à mon grand-père, Alphonse Barrabé, je dirai quelques mots de son frère Edouard et de la descendance de celui-ci.

Je ne sais quelles études ses parents lui firent faire. Il avait plus de 30 ans quand il se maria à Saint-Cyr-du-Bailleul à une excellente personne, mais qui fut toute sa

vie très effacée. Le ménage s'installa dans la maison du bourg que je devais acheter un jour pour la commune, en vue d'en faire la perception. C'est là que naquirent leurs deux enfants, Alfred et Aline, le 17 août 1852 et le 3 octobre 1854 ; il y eut une seconde fille qui ne vécut pas. Leur père travailla presque toute sa vie de ses mains à la ferme de la Cité pour ses parents, contre rémunération journalière, et augmenta ses ressources en se faisant représentant en vins pour une maison fort sérieuse du Bordelais et de la Bourgogne, la maison Lacombe, Cardès et Gisard. Il venait de se marier quand commença le pèlerinage à Notre-Dame de l'Oratoire. Catholique ne manquant pas, le dimanche, l'assistance à la messe, mais négligeant le devoir pascal, il fut chaque année de toutes les réunions du soir pendant le mois de mai, avec son violon pour accompagner le chant des cantiques. Dans les réunions de famille, il aima toujours à montrer sa belle voix. « J'irai revoir ma Normandie », nouveauté de l'époque, était la chanson où il triomphait, ainsi qu'au soir de sa vie « Deux fois trente hivers ont blanchi ma tête », dite d'une voix chevrotante. Il succéda à son père au conseil municipal et devint maire, à la mort de M. Amiard-Fortinière. C'est pendant sa magistrature

que sa cousine, issue de germains, Mlle Bonnesoeur, petite-fille de Louis Dufresne et de Françoise Barrabé, donna à la commune sa maison du bourg pour en faire l'école des filles. Les classes, fort bien conçues et encore en service sans changement, ont été l'oeuvre marquante de son passage à la Mairie. Après la mort de sa mère, il s'en fut habiter la Cité et y mourut 10 ans plus tard, le 10 avril 1886. Sa veuve devait lui survivre de longues années.

Leur fils, Alfred, élève au collège de Domfront où régnait toujours l'esprit voltairien, fit ses études médicales à Caen et à Paris, en un temps où les « carabins », pour parler le langage de l'époque, se montraient ardemment républicains. Alfred Barrabé, installé comme médecin à Domfront, y trouva un milieu favorable à ses idées, devint rapidement maire de la ville, puis conseiller général de Passais, grâce à sa profession et au souvenir de son grand-père, bien que ses opinions fussent opposées à celles de son oncle Alphonse, conseiller d'arrondissement. Il voulut au commencement du XXème siècle, tâter de la députation. La place était occupée depuis longtemps dans la 1ère circonscription de Domfront par un personnage important de la 3e République, Albert Christophle, ancien

ministre, gouverneur du Crédit Foncier, maire de Bagnoles. Le démonétiser ne fut point chose aisée. Par une longue campagne de presse et le secours d'une loi défavorable aux bouilleurs de cru, votée par son adversaire, le docteur Barrabé y parvint, non sans peine, et fut candidat aux élections législatives de 1902. Un troisième larron survint, qui goba l'huitre. Au premier tour de scrutin, le docteur Cachet arriva en tête avec 4.000 voix, Christophle second avec 3.400 voix et Barrabé troisième avec 3.200. La discipline républicaine (!) s'imposa à lui et l'obligea à se retirer en recommandant à ses amis de reporter leurs voix sur celui qu'il avait vilipendé, non sans raison, pendant quatre ans. Les électeurs du Passais, fort conservateurs au fond, ne le suivirent point et le docteur Cachet, qui était incapable de dire quatre mots en public, mais n'était pas sans mérites, fut élu.

Alfred Barrabé s'était marié en 1888, à Caen, à la fille d'un avoué à la Cour, qui lui donna deux filles, Marguerite et Jenny. Elle mourut à la naissance de la seconde. Lui-même, après avoir exercé chaque année la médecine à Bagnoles durant la saison des bains, est décédé en 1910. Il n'a pas de petits-enfants. Marguerite vit à Paris, célibataire. Jenny, mariée à

Alexandre Bignon, propriétaire du Manoir à l'Epinau-le-Comte, est allée vivre et mourir sur la Côte d'Azur, ainsi que son mari.

La sueur cadette d'Alfred Barrabé, Aline, se maria en 1881 à M. Edouard Gallot-Lavallée, administrateur de biens ruraux à Argentan. Le ménage n'eut point d'enfants. M. Gallot-Lavallée décéda au cours de la guerre de 1914 et sa veuve fut tuée par une bombe américaine en 1944, à l'âge de 90 ans, dans sa maison située au carrefour des routes Paris-Granville et Le Mans-Caen.

J'en arrive à mon grand-père maternel.

**ALPHONSE BARRABE**

**4 JUIN 1821 - 16 MARS 1898**



Encore très jeune il fut mis en pension au Petit-Séminaire de Sées, qui recevait des élèves ne se destinant pas à l'état ecclésiastique. Le régime alimentaire pour les jours gras y était invariablement composé de boeuf bouilli et les vacances, commencées après le 15 août, s'y terminaient dans la 2<sup>e</sup> quinzaine d'octobre. Il fut reçu à son baccalauréat, composé d'un seul examen à l'issue de la philosophie, avec discours latin sans dictionnaire et discours français à l'écrit. A 20 ans il partit pour Caen, afin de suivre les cours de droit. Il y trouva une chambre à 10 francs par mois et un restaurant à 50 francs. Ses dépenses du premier mois atteignirent 137 francs 75, y compris les 15 francs de la première inscription. Il en fournit le compte détaillé à son père, qui

acceptait de se montrer plus généreux qu'on ne l'avait été envers lui-même 25 ans plus tôt, mais se refusait à toute prodigalité.

Au début de sa vie d'étudiant, Alphonse Barrabé reçut la visite de son cousin issu de germain, le fils du notaire de Segrie-Fontaine. Il s'empressa d'en donner la nouvelle à ses parents : « Alexandre est revenu de Paris ; il abandonne la carrière de la magistrature, parce qu'il faut deux ans de stage comme avocat, et va probablement acheter une place d'avoué à Caen. Il m'a dit qu'il irait vous faire une visite, s'il se rend à Domfront. Il est maintenant chez ses parents ». Alexandre Barrabé, comme on sait, ne fut point avoué à Caen, mais notaire à Elbeuf, puis maire de Rouen. L'éloignement et les difficultés de communication empêchèrent la continuation des rapports entre cousins de Haute et de Basse-Normandie. L'auto en a permis la reprise quatre-vingt ans plus tard.

Alphonse Barrabé fut un étudiant appliqué ; il réussit à ses examens et obtint le diplôme de licencié en droit, après la soutenance à six heures du matin, le 26 août 1843, d'une thèse imprimée dont les seize premières pages étaient consacrées à l'étude du retrait successoral, les quatre suivantes à la valeur probative des

registres de commerce et les quatre dernières, en latin, à une question de droit romain. Il n'avait que 23 ans et plusieurs années de cléricature s'imposaient à lui, sans qu'il pût songer à ce moment à devenir un jour notaire à Passais, car le titulaire de l'étude, cousin issu de germains de sa mère, Me Eugène Le Royer, propriétaire de Bellefontaine, qui l'avait engagé comme clerc, n'avait que quatorze ans de plus que lui, et, bien qu'il ne parût pas jouir d'une bonne santé, venait de se remarier après le décès de sa femme, Arsène Chantal, nièce de Mme Auguste Barrabé, à une toute jeune fille, Reine Hardy-Martinière, originaire de Vitré. Quelques années passèrent, au cours desquelles l'éventualité d'une mort prématurée de Me Le Royer s'imposa peu à peu à l'esprit d'Alphonse Barrabé, qui s'en trouva incité à prolonger sa cléricature. En 1850, ce qui n'avait été jusque-là que probabilité devint certitude. Me Le Royer lui-même sentit sa fin prochaine ; il accueillit favorablement une demande de cession de son étude ; le prix en fut fixé à 27.500 francs, 2.500 payables comptant. les 25.000 autres à dix ans, avec intérêts à 5 %. La nomination de Me Alphonse Barrabé comme notaire à Passais fut signée par le Garde des Sceaux le 30 octobre 1850. Vingt-six jours plus tard,

Mme Le Royer était veuve, avec un fils de sept ans.

Elle allait connaître des jours bien difficiles. Nombre des clients de l'étude étaient en retard du paiement des honoraires dûs par eux ; nombre d'autres avaient confié leurs économies à Me Le Royer, à charge de trouver des emprunteurs et celui-ci avait employé ces fonds à des dépenses personnelles, boiseries de la salle à manger et des chambres, constructions du bâtiment de service de 30 mètres de longueur, aménagement du jardin potager, plantations diverses. Une panique se déclara parmi les déposants ; tous voulurent être remboursés sans délai. La situation était grave, non désespérée ; la fortune terrienne de Me Le Royer était d'une valeur bien supérieure à ses dettes, mais elle n'était pas mobilisable. La jeune veuve réussit à se procurer de l'argent liquide par son oncle, le recteur de Pocé ; elle l'employa à rembourser les plus pressants des prêteurs. Pour persuader aux autres d'attendre un peu et pour procéder au recouvrement des honoraires dûs à son mari, elle eut recours aux bons offices du nouveau titulaire de l'étude. De leurs rapports d'affaires naquit entre elle et lui une amitié sincère, destinée à se transformer en un sentiment d'ordre plus

intime. Après deux ans de viduité, Reine Hardy accepta de devenir Mme Alphonse Barrabé.

Cinq enfants naquirent de cette union : Mathilde, ma future mère, Marie, morte en bas-âge de la diphtérie, Joséphine, future mère de ma femme, Charlotte et Alphonse. Ces enfants firent la joie de leur demi-frère Eugène, jusqu'à ce qu'il ait vu en eux des copartageants éventuels dans la succession maternelle. A dix-huit ans, il reçut son compte de tutelle, fut émancipé et mis en possession de la fortune de son père. Bellefontaine en faisait partie intégrante. Afin d'éviter des heurts constants, son cousin devenu son beau-père décida de lui en abandonner la jouissance complète. Il s'en fut avec femme et enfants habiter la petite maison de la Butte, demeure actuelle des Monsallier. Il ne devait point y rester de longues années. Le malheureux Eugène, atteint de tuberculose pulmonaire, décéda à l'âge de 25 ans. Au cours de son enfance peu studieuse et de sa jeunesse dissipée, il avait fait verser bien des larmes à son excellente mère. Il mourut dans des sentiments de repentir. Ses biens, dont il avait revendiqué la jouissance avec âpreté, passèrent intégralement, en vertu du Code Civil, à sa mère et à ses demi-frère et demi-

soeurs. Bellefontaine, possédée à ma connaissance depuis le XVIème siècle par les Le Royer, qui se la transmirent de père en fils, devint propriété des Barrabé. Que ceux qui en jouissent actuellement avec moi et en jouiront par la suite gardent la mémoire d'Eugène Le Royer, en implorant pour son âme la miséricorde divine !

Deux ans avant la mort du pauvre garçon, survenue en 1868, mon arrière grand-mère Hardy, née Reine Peltier, était décédée à Passais chez sa fille, la laissant pour seule héritière. Avec sa succession, celle du docteur Hardy, les biens Le Royer et un partage anticipé des biens de la Cité, Me Alphonse Barrabé se trouvait à la tête d'une fortune terrienne dépassant 300 hectares, plus la maison de Bellefontaine qu'il ne tarda pas à réintégrer avec les siens, la maison de la place Napoléon à Vitré, la vieille demeure Hardy de la curieuse rue Baudrairie et quelques valeurs mobilières. Il exerçait depuis près de vingt ans la profession de notaire, avec correction, sans se rendre chez ses clients sinon à leur demande - combien différentes sont les moeurs actuelles du notariat de campagne ! - et sans chercher à empiéter sur ses confrères de Saint-Fraimbault et de Saint-Mars-d'Egrenne. Il décida de vendre son étude et la céda à Me Gouvriou pour un prix exactement

double de celui de son acquisition, 55.000 francs, ce qui montre l'excellence de sa gestion.

Tous ses enfants étaient alors en pension dans des établissements d'enseignement libre, auxquels sa femme tenait essentiellement pour leur éducation. Sa fille aînée, Mathilde, après avoir été élève de l'Ange Gardien, à Domfront, terminait ses études à l'Adoration de Rennes. Ses deux autres filles, d'abord élèves elles aussi de l'Ange Gardien, ne tarderaient pas à entrer au Sacré-Coeur de Laval et son fils ferait toutes ses classes chez les Jésuites, au collège Sainte-Croix-du-Mans.

La famille n'eut à souffrir ni dans ses membres ni dans ses biens de la guerre de 1870. L'année d'avant, mes grands-parents avaient contracté l'habitude d'aller passer l'hiver à Vitré, en s'y rendant par la route, en voiture à cheval. Le trajet de 15 lieues - on ne parlait point alors par kilomètres - demandait la journée entière, avec arrêt à Ernée pour le déjeuner. Quand la ligne de Caen à Laval fut construite, il devint plus rapide pour gagner la Bretagne d'aller prendre le train à Torchamp.

A Vitré comme à Passais, M. et Mme Barrabé entretenaient des rapports avec de nombreuses familles, parentes ou amies. Parmi les relations qu'ils eurent avec des collatéraux, il en est une qui mérite une

mention spéciale ; je veux parler d'un ménage qui tint une place en vue dans le haut commerce parisien du Second Empire, M. et Mme Larivière, dont l'histoire ressemble par maints côtés à celle de M. et M<sup>me</sup> Boucicaut.

Bien que d'origines différentes, M. Boucicaut était fils de modestes commerçants de Bellême et M. Larivière, né à Cherbourg, avait pour père un officier de marine aux yeux de qui commercer était déchoir, l'un et l'autre étaient venus tout jeunes à Paris, sans autres ressources que leur sens inné des affaires, mais avec la ferme volonté de s'y créer une situation. Sensiblement de même âge, ils s'étaient placés, aux environs de 1830 dans des maisons de commerce ayant même activité, M. Boucicaut au Bon Marché et M. Larivière au Coin de Rue. L'un et l'autre n'avaient pas tardé à être distingués par leurs patrons respectifs, au point de se voir proposer une association. L'un et l'autre s'étaient mariés avant d'avoir fait fortune, à de simples demoiselles de magasin, chez lesquelles ils avaient décelé d'éminentes qualités. De Mlle Boucicaut je sais seulement qu'elle était née en 1816 à Verjux et que son nom de jeune fille était Marguerite Guérin. Je connais dans le détail les origines de Mlle Larivière : elle

était issue à Mantilly d'une famille Le Royer, parente proche des Le Royer de Bellefontaine et, par une tante de son père mariée en 1778 à Pierre Barrabé, elle était la cousine issue de germains d'Alphonse Barrabé. Ses parents, petits bourgeois habitant le hameau du Maupas, avaient cru pouvoir vivre de leurs rentes ; ils avaient en réalité mangé leur capital et hypothéqué leurs biens. Quand leur fille unique les sut à la veille d'une ruine totale, elle résolut de travailler pour leur venir en aide et de se faire vendeuse à Paris dans un magasin d'articles pour dames. Le hasard la conduisit rue Montesquieu, juste en face du « Coin de Rue » où travaillait M. Larivière De là leur mariage.

Ainsi complétés par des épouses de valeur, MM. Boucicaut et Larivière prirent dès avant 1848 la direction de deux affaires de même genre, mais dans des quartiers différents et seules encore de ce mode à Paris. Le Bon Marché devint bientôt la propriété de M. et Mme Boucicaut ; le Coin de Rue, possédé par la Société « Larivière, Renouard et Cie », succédant à l'ancien propriétaire, garda même directeur, lequel eut, le premier, l'idée d'envoyer un catalogue de ses articles aux acheteurs éventuels de province ; son initiative était promise à un

brillant avenir. La fortune des deux ménages devint vite considérable.

Les Larivière s'empressèrent de confier à l'étude notariale de Passais les sommes nécessaires à l'apurement des dettes de M. et Mme Le Royer-Maupas. Des rapports intimes s'établirent entre mon grand-père et ses cousins parisiens ; j'en citerai deux faits pour preuve. Quand les événements politiques de 1849 l'émurent au point de l'inciter à s'armer, c'est à M. Larivière qu'il demanda de lui procurer une paire de pistolets, bien qu'aucun comptoir du Coin de Rue n'en comportât, et seize ans plus tard, quand le mariage de mes parents fut décidé, il obtint de son cousin pour sa fille et son futur gendre un mot d'introduction, qui fut d'un appréciable effet, auprès du grand bijoutier de la Rue Royale, Fontana. A cette époque, 1875, la situation des Larivière ne pouvait plus être mise en parallèle avec celle des Boucicaut. Tandis qu'au Bon Marché le développement des affaires continuait sans arrêt, le Coin de Rue se disposait à fermer ses portes, tué par la concurrence d'un grand magasin de nouvelle création, « Le Louvre », situé en un quartier voisin, mais sur une grande artère, alors que les rues vieillottes des Bons-Enfants et Montesquieu étaient délaissées du public. La liquidation faite à

temps, il resta aux Larivière une très confortable aisance.

Chaque année, dans mon enfance, je suis allé faire visite à Mantilly à une bonne vieille dame, qui passait deux mois d'été au pays natal avec ses filles, Mlle Blanche et Mme Leroy, veuve sans enfants d'un agent de change. Je n'y ai jamais rencontré ses deux fils ; je sais que l'un d'eux avait épousé la richissime héritière de l'Eau de Mélisse des Carmes, Mlle Boyer, et avait été attaché d'ambassade à Rome. Il a eu un fils d'une actrice russe, qui porte le nom de Renouard-Larivière et habite l'Orne aux confins de l'Eure, à Beaulieu, où il est lieutenant de louveterie.

Je reviens à l'histoire de mes grands-parents Barrabé. Ils marièrent leur fille aînée le 6 octobre 1875 à un avoué de Mayenne, Maître Henry Hamon ; le jeune ménage attendit huit ans la naissance d'un fils. 1886 vit le mariage de leur seconde fille ; elle épousa M. Adolphe Guesdon, originaire de Vitré, magistrat à Fougères. 1889 fut l'année du décès de mon excellente et très vertueuse grand' mère. Son influence avait profondément marqué ses enfants ; tous les quatre n'écoutèrent que leur foi pour nommer leurs premiers-nés Joseph, Marie ou Anne. Peu après le décès de sa femme, mon grand-père,

paralytique, résolut d'abandonner la gestion de la fortune réunie sur sa tête et celle de ses enfants. Quatre lots furent faits en vue d'une donation-partage. Le tirage au sort eut lieu dans le salon de Bellefontaine. Mes parents m'avaient amené avec eux ; ma mère me fit tirer à sa place ; plongeant dans la corbeille une main innocente - j'avais sept ans - je sortis le numéro un qui rendit ma mère propriétaire du lot de Bellefontaine, comprenant avec la maison, des fermes provenant toutes de la famille Le Royer. L'autre lot, constitué à Passais et environs par moitié de biens Barrabé et de biens Le Royer, échut à ma tante Charlotte, mariée au lieutenant d'infanterie Hédou, en garnison à Rennes. Ma tante Joséphine Guesdon eut à Vitré la maison de la place de la République, ex-place Napoléon, la maison de campagne de la Mare et plusieurs fermes venant de la famille Hardy ; mon oncle Alphonse, au lieu de Bellefontaine qu'il avait beaucoup désirée, dut se contenter de la vieille maison de la Baudrairie et de fermes à Vitré, Saint-Didier et Saint-Hervé, héritages des familles Hardy-Martinière et Peltier. Chaque lot reçut en outre dix actions des Chemins de Fer de l'Ouest et quelques titres de père de famille.

Le 14 mars 1898, mon grand-père Barrabé mourut à Vitré d'une dernière attaque d'apoplexie. Son faire-part de décès porte qu'il était président du conseil de fabrique de Passais et ancien conseiller d'arrondissement, fonction qu'il avait occupée comme son père pendant 32 ans, sans avoir jamais de concurrent.

Mon oncle Alphonse Barrabé a épousé le 1er juin 1891 à Craon, dans le sud de la Mayenne, Joséphine Bernier, fille du juge de paix et nièce par sa mère, née Rabault, de M. Emile Guesdon, receveur d'enregistrement et de madame, née elle aussi Rabault. Il est ainsi devenu le neveu du frère de son beau-frère, Adolphe Guesdon. Une fille et deux fils sont nés de cette union. L'aînée, Marie, a épousé le docteur de Fontbonne, médecin à Saint-Sauveur-le-Vicomte, conseiller général de la Manche ; elle est veuve et a trois filles mariées. Le second, Joseph Barrabé, né en 1893 à Rennes, où son père était avocat stagiaire, s'est marié à Angers en 1921 à Anne Barassé, fille d'un officier de cavalerie ; il a un fils et trois filles, tous mariés : Jacques, Anne, Elisabeth et Christiane. Jacques Barrabé, ingénieur des Arts et Métiers, marié à Paris, a habité successivement Malakoff, Fontenay-aux-Roses et Tours, où il s'est bâti une maison. La Société SKF qui l'emploie vient de le

charger de la réorganisation d'une usine de production de gros roulements à billes à Avallon. Il a trois filles et point de fils. Anne Barrabé, mariée à A. Groos, après avoir habité Madagascar, où elle a eu deux fils, est rentrée en métropole, où elle a eu deux filles, l'une née à Avranches et l'autre à Paris. Elisabeth Barrabé et son mari, Michel Butel, habitent Versailles avec leurs trois filles. Christiane Barrabé est mariée à Maurice Laporte, fils d'un officier d'infanterie coloniale, qui fut en garnison à La Réunion et a dit à mon cousin Joseph, avoir vu, à Saint-Denis, un important magasin de porcelaine, tenu par un Barrabé. Après un court passage au Canada, le ménage s'est fixé à New-York ; Maurice Laporte s'y est fait naturaliser citoyen américain ; il vient d'y mourir.

Le second fils d'Alphonse Barrabé et Joséphine Bernier, Alphonse comme son père et son grand-père, s'est marié ainsi que son aîné à Angers. D'Henriette Gascogne, fille d'un officier d'artillerie et d'une créole de la Martinique, il a deux fils qui, malheureusement ont une santé déficiente et ne sont pas mariés.

Joseph et Alphonse Barrabé ont été tous les deux fantassins au cours de la première grande guerre. Joseph fut blessé dès le 29 août 1914 à Richaumont, dans la Marne ; il le fut bien plus gravement à

Verdun, le 23 juin 1916, lors d'une attaque tendant à dégager de son encerclement le fort de Vaux, ce qui lui valut la citation suivante avec la croix de guerre : « A mené courageusement sa demi-section à l'assaut sous un violent bombardement ». Fait prisonnier et emmené en Allemagne, il s'évada et eut la malchance d'aboutir à la frontière autrichienne, à une toute petite distance de la frontière suisse ; repris, il fut mis pour un mois en cellule dans un camp de représailles. Alphonse Barrabé, mobilisé en 1917, fut versé dans les chasseurs à pied et prit part en 1918 à de durs combats dans la Somme, lors de la reprise de Mareuil. Il a été cité à l'ordre de son unité : « Chasseur brave et dévoué, s'est particulièrement distingué par son courage à l'attaque du 8 août » dans les rangs du 8e bataillon de chasseurs. Si ses deux fils ne reviennent pas à la santé et ne se marient pas, le nom de Barrabé s'éteindra dans la descendance du chirurgien aide-major de la Grande-Armée.

La mère de mes cousins germains Barrabé est morte, en clinique, à Angers, le 2 décembre 1911, et leur père, à Craon, le 7 août 1938.



**MATHILDE BARRABE**

**7 JANVIER 1854 - 10 DECEMBRE 1923**

**ET**

**HENRY HAMON**

**17 JUIN 1847 - 19 JANVIER 1921**



Il ne conviendrait pas que je m'étende longuement sur le ménage de mes parents, qui ne fut point un ménage Barrabé. Je me contenterai donc de noter, dans leur existence, ce qui se rapporte en propre à la famille de ma mère.

Si elle fut la première des Barrabé à être personnellement propriétaire de Bellefontaine après partage, elle n'en descendait pas moins des Le Royer qui édifièrent cette demeure aux XVIème et XVIIème siècles, puisqu'en remontant à cinq générations on lui trouve un ancêtre commun avec son demi-frère et parrain, Eugène Le Royer ; elle était sa parente au 9e degré par son père Alphonse Barrabé, sa grand-mère Honorine Renard, son

bisaïeul Joseph Renard et la mère de celui-ci, fille de François Le Royer.

Après la mort de son père, qui s'était réservé dans la donation-partage la jouissance de Bellefontaine, elle eut la généreuse pensée d'en faire la maison de famille où parent se réunir tous ses proches, dans les veines de qui circulait du sang Barrabé. Pour réaliser ce dessein, il lui fallut, en accord avec son mari, ajouter une aile à la vieille demeure, après rajeunissement de celle-ci. Les travaux terminés en 1900, lui permirent d'y célébrer ses noces d'argent au milieu de ses frère et sœur, beaux-frères et belle-sœur, neveux et nièces. Une telle réunion fut bien rare par la suite.

Et voici le dernier trait de l'histoire de ma mère et de mon père, qui se rapporte spécialement aux biens Barrabé.

Quand, en 1907, l'héritière des personnes qui avaient acheté la Barraberie en 1847 vint à mourir à l'asile d'aliénés de Caen, le partage de ses biens fut un partage judiciaire. Le tribunal civil de Domfront commit pour la vente aux enchères le notaire de Passais, qui fit de la Barraberie plusieurs lots. Chacun d'eux trouva amateur à un prix raisonnable, mais, lors de la réunion de ces lots, l'avoué mandataire de mes parents, qui ne s'était pas manifesté jusque là, mit une enchère

et fut déclaré adjudicataire pour ses clients. A cette nouvelle, grande fut notre joie à Bellefontaine. Elle ne dura qu'un instant. Un des héritiers mit une surenchère du sixième et l'adjudication définitive eut lieu à la barre du tribunal, sur une nouvelle mise à prix, de niveau fort élevé. Mes parents, poussés par le désir de rentrer en possession d'une terre de famille, désireux aussi de favoriser le pèlerinage de l'Oratoire par le don d'un terrain propre à bâtir un sanctuaire proportionné au nombre des fidèles de la Vierge venant en foule la prier au cours de chaque mois de mai, donnèrent à leur avoué la mission de les rendre acquéreurs coûte que coûte. « Nous ne vous indiquons pas de prix-limite, lui dirent-ils. Vous mettez le dernier ». Sur son enchère, portant le coût des quinze hectares de la Barraberie à un prix supérieur au prix courant de l'hectare à l'époque, la terre des ancêtres de ma mère rentra dans notre patrimoine.

Par sa déclaration de command, l'avoué réserva le grand champ d'un hectare quatre vingt à mes parents, décidés à le donner au pèlerinage, et le surplus fut mis en mon nom, pour éviter des frais de succession. Le défaut de ressources suffisantes aux mains du clergé de Passais pour entreprendre une importante

construction, la guerre de 1914-18 fit que mon père et ma mère ne purent réaliser eux-mêmes la donation projetée. Par la suite, il me fut possible d'exécuter leurs volontés. Une grande chapelle, dédiée à la Vierge de l'Oratoire, sur le territoire d'une paroisse créée par Louis XI sous le vocable de la Conception Notre-Dame-en-Passais, sanctifiée depuis un certain nombre d'années par son implantation un terrain que défricha à la fin du XVème siècle notre ancêtre, Nicole Barrabé.

Joseph HAMON,  
Passais-la-Conception, le 16 octobre 1967,  
au lendemain d'un jour où se trouvèrent réunis à Bellefontaine  
Joseph Barrabé, de Craon,  
Bernard Barrabé, de Rouen,  
Pierre Barrabé, de la Réunion,  
et où fut évoquée la mémoire de Louis Barrabé, de Paris..





## Table

ME JEHAN BARRABE .....	22
ME FRANÇOIS BARRABE.....	30
PIERRE BARRABE.....	38
MAITRE ALEXANDRE BARRABE.....	44
ALEXANDRE-PIERRE BARRABE .....	54
PIERRE-ALEXANDRE-ANTOINE BARRABE.....	86
AUGUSTE BARRABE.....	128
ALPHONSE BARRABE .....	148
MATHILDE BARRABE .....	166



## Notes

## Notes

## Notes

## Notes

Numérisé par Éric Barrabé - 103 -

Publié et mis en forme par Patrick Barrabé - 113 -